

international

SINCE 1989

N°1621 | LUNDI 14 OCTOBRE 2024 | 20 PAGES €7 \$8

Alingete couronné



La langue des signes

Tout était possible. Tout était attendu. Le dégageage d'un homme. Vous avez beau vous embrasser aujourd'hui, impossible

de prédire demain. La politique est dynamique. L'IGF-CS, on avait tout craint. Viendra, viendra pas à l'inauguration de l'immeuble sorti de terre,

avenue des Armées, à la lisière de la Gombe? Et s'il venait, comment cela se passerait? Le Président de la République est venu. Avec tout son cor-

tège. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a vu, a reconnu, y est resté quatre heures, y a même partagé un repas. Le langage des signes qui annule celui de

mots. Le couronnement attendu de Jules Alingete Key, l'Inspecteur Général des Finances-Chef de Service. Édition Spéciale. À lire et relire pages 4 à 13.



Le Procureur Général près la Cour de Cassation alerte sur la montée de la violence dans la Capitale

Le Procureur Général près la Cour de Cassation, Firmin Mvonde Mambu sonne l'alerte.

d'être condamné à mort ce 10 octobre 2024 par la même juridiction pour tentative de meurtre, extorsion et évasion de détenu ». Et celui du « prévenu Kabamba Manzanza Blaise,

Magistrat de son état, condamné à 36 mois de Servitude Pénale Principale en janvier 2024 (et qui s'est pourvu en cassation en avril dernier) pour tortures corporelles sur une dame, drame

dont les images affreuses étaient devenues virales dans les réseaux sociaux ». Le Procureur Général Mvonde instruit ses services pour qu'ils « activent tous les mécanismes de droit

pour rechercher activement ces malfrats, les arrêter et les traduire devant les juridictions compétentes afin qu'ils répondent de leurs forfaitures », poursuit : « Nos efforts pour morali-

ser le comportement des Magistrats appelés à être un corps d'élites ne devraient pas reculer devant une telle supercherie. Ces évasions ne vont pas décourager l'Officier du Minis-

tère Public qui sans désespérer s'assurera totalement pour rester dans la lignée lui tracée par la loi, notamment la répression juste des infractions ».

D. DADEI ■

« Depuis près de trois semaines, il s'observe dans la ville de Kinshasa une recrudescence des cas d'extorsion, de vol qualifié (par effraction ou à l'aide des violences, voire à mains armées, armes à feu ou blanches) et d'attentat à la vie humaine ».

Dans un courrier n°4490/D. 021/437/PGCCAS/SEC/2024 daté du 11 octobre 2024 adressé aux Procureurs Généraux près les Cours d'Appel de Kinshasa (Gombe et Matete), avec copie à Mme la Première ministre, Cheffe du Gouvernement, aux Vice-premiers ministres à l'Intérieur, à la Défense, au ministre d'État, à l'Administrateur Général de l'Agence Nationale de Renseignement, ANR, au Directeur Général de la Direction de Migration, DGM, à l'Inspecteur Général de la Police Judiciaire des Parquets, au Commissaire Général Adjoint en charge de la Police Nationale Congolaise, au Commissaire Général de la Police Nationale Congolaise, au Directeur du Centre Pénitentiaire et de Rééducation de Kinshasa, CPRK, le Procureur Général près la Cour de Cassation ordonne « la recherche active des évadés du CPRK, Prison de Makala ». Le Haut Magistrat précise dans son courrier : « Les informations en notre possession font état des méfaits occasionnés par les évadés du Centre Pénitentiaire et de Rééducation de Kinshasa qui ont quitté cette prison en dehors de tout critère légal ».

Deux exemples cités. Celui du « meurtrier Ifombo Engeya Moïse alias Tshululu Kagame, condamné à la peine de mort par le Tribunal de Grande Instance de Kinkole pour association des malfaiteurs en juillet 2024, et qui vient à nouveau

Une victoire diplomatique, le Congo est élu membre du Conseil des Droits de l'Homme

Il s'agit nul doute d'une victoire diplomatique d'autant que des opposants s'étaient manifestés lors du processus du vote. Le Congo a été élu mercredi 9 octobre 2024, à New York, lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies, membre du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies pour la période de 2025 à 2027. Il a obtenu 172 voix sur 190 et rejoint le Bénin, l'Éthiopie, la Gambie, le Kenya, les cinq pays africains élus à cette instance internationale.

Les cinq pays rejoignent la Bolivie, la Colombie, le Chypre, la Tchéquie, l'Islande, les Îles Marshall, la Macédoine du Nord, le Qatar, la Corée du Sud, la Suisse et la Thaïlande. La ministre des Affaires étrangères, Coopération Internationale et Francophonie Thérèse Kayikwamba Wagner qui avait annoncé que le Congo était aussi candidat au Conseil de Sécurité des Nations Unies, a fait publier, jeudi 10 octobre, par son service de presse, un communiqué « expri-

mant la sincère gratitude (du pays) à tous les États membres qui ont soutenu sa candidature », disant que le pays « s'engage à contribuer de manière significative à l'avancement de l'agenda des droits humains ». Cette entrée au Conseil des Droits de l'Homme « offre (au Congo) une belle opportunité de poursuivre sa collaboration de longue date avec le Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme ainsi qu'avec les autres partenaires qui accompagnent ses efforts dans l'amélioration de la situation des droits de l'homme dans le pays, et de renforcer le respect des droits fondamentaux, lutter contre les discriminations, promouvoir l'égalité des genres et défendre les droits des minorités », écrit le communiqué. Créé en 2006 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le Conseil des Droits de l'Homme est le principal organe intergouvernemental des Nations Unies traitant de la question des Droits de l'Homme. Il est chargé de renforcer la promotion et la protection des Droits de l'Homme dans le monde. Composé de

47 États membres, cette Institution met à disposition un forum multilatéral afin de lutter contre les violations des droits de l'homme dans différents pays. Il fait face aux différentes situations d'urgence en matière de Droits de l'Homme et formule des recommandations pour les faire respecter sur le terrain. « Fort de sa première expérience, la République Démocratique du Congo entend réaffirmer son engagement en faveur des buts et principes de la Charte des Nations Unies, du droit international, y compris la justice économique, et la protection du droit à un environnement sain, conformément au Pacte du Futur adopté le 22 septembre 2024. La République Démocratique du Congo entend également réaffirmer son attachement, envers un ordre international fondé sur l'État de droit et les droits de l'homme, lesquels constituent l'assise indispensable d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. La République Démocratique du Congo est prête à jouer sa partition sur la scène internationale, comme un pays

partenaire engagé pour la protection et la défense des droits humains partout dans le monde. La République Démocratique du Congo s'engage à partager son expérience sur les questions des droits de l'homme, en rapport avec les changements climatiques, les conflits armés, les industries extractives, ainsi que la justice transitionnelle », écrit le communiqué. Qui liste les « cinq grands engagements de la République Démocratique du Congo » en matière de la promotion et de la protection des droits humains, « nombreux et variés ». Dans le cadre du 75ème anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'homme célébré en décembre 2023, le Congo « a solennellement pris cinq grands engagements ». Qui sont :

1. Mettre tout en œuvre pour réduire les cas de violences contre les femmes et les filles et poursuivre la mise en œuvre des engagements pris au niveau continental dans le cadre de la masculinité positive.
2. Faire du droit au développement une réalité à travers des politiques et mesures

législatives dans divers domaines, y compris dans le secteur des industries extractives, pour lever les obstacles au développement et assurer la durabilité environnementale. Matérialiser la réalisation des droits des personnes vivant avec un handicap ou le VIH/SIDA, et celles atteintes d'albinisme et les peuples autochtones pygmées, par des mesures concrètes dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, de l'habitat, de la santé, de l'emploi et de l'accès à la justice.

3. Renforcer la protection des civils grâce à une police de proximité et une armée républicaine respectueuse des droits de l'homme ainsi qu'à travers des mécanismes efficaces de redevabilité tels que l'auditorat militaire et l'inspection générale de la police et renforcer la lutte contre l'impunité à tous les niveaux y compris par le recours à l'expertise médico-légale ; aussi bien pour les abus et violations des droits civils et politiques que pour le droit au développement et les droits économiques, sociaux et culturels ; à travers des cours et

tribunaux indépendants et disposant des ressources humaines et matériels répondant aux besoins des populations congolaises.

4. Promouvoir la justice transitionnelle à travers la mise en œuvre de la politique nationale de justice transitionnelle sur toute l'étendue du pays et soutenir activement la redynamisation de l'Entité de liaison des Droits Humains, unique cadre de concertation et de collaboration impliquant les acteurs nationaux et internationaux œuvrant dans la promotion et la protection des Droits de l'Homme.
5. Renforcer l'espace civique à travers la protection des droits des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes et l'appui aux organisations et associations communautaires engagées dans l'inclusion, la lutte contre les discours de haine et toutes les formes de discrimination, et la participation des femmes et des jeunes dans les initiatives visant la promotion de la paix, de la cohésion sociale, le développement local et la protection de l'environnement en RDC ».

ALUNGA MBUWA ■

LA PRÉCISION DU FAIT
LA RECHERCHE DU DÉTAIL
LA PUISSANCE DU VERBE
LA FORCE D'UN MÉDIA.

THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

international

SINCE 1989

La nouvelle aérogare de Kisangani en voie d'ouvrir ses portes aux passagers

Il reste des bisbilles et le go sera donné aux marchandises et aux passagers à l'embarquement et au débarquement à Kisangani Bangoka (Bangoka, comme on l'écrivait jadis) en trouvant les conditions optimales d'accueil, de sûreté et de sécurité.

Bangoka a revêtu sa plus belle robe. Mais un aéroport parle un maximum de langues s'il s'agit d'un aéroport international comme c'est le cas. L'aéroport doit, avant le go, se doter d'un système de communication, sonorisation et enseignes lumineuses, refaire les parkings véhicules et la route de ce qui fut la troisième ville du pays en passe d'être débarquée par les villes de Kolwezi au Lualaba, Goma au Nord-Kivu, Bunia dans l'Ituri.

Une réunion du Conseil d'Administration de la Régie des Voies Aériennes-Société Anonyme, RVA-SA, Société d'Etat, autorité qui gère une cinquantaine de plateformes aéroportuaires du pays, tenue mardi 9 octobre à son siège, à Kinshasa, Immeuble Jacaranda, 7470, avenue Roi Baudouin à la Gombe, a ouvert la voie. Quand il séjournait en Belgique pour une raison de santé, le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a annoncé, le 6 août 2024, avoir remis à plus tard, un voyage prévu à Kisangani, province de la Tshopo, où il allait inaugurer la nouvelle aérogare de la ville. Qui ne le sait ? Pour diverses raisons dont d'agenda, une telle manifestation peut se tenir pendant ou après la fin des travaux. Mais, pour Bangoka (code IATA, FKI; code OACI, FZIC), « tout est désormais quasi prêt », a assuré mardi 9 octobre 2024, le Conseil d'Administration de la RVA-



Images de l'Aéroport International de Kisangani, samedi 28 septembre 2024, lors de la visite d'inspection du Conseil d'Administration de la RVA-SA, conduite par son Président, le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba. DR.



SA. « Le système de sonorisation est en route comme les enseignes lumineuses, au total, 92 panneaux de signalisation. Il y a aussi un auvent à prévoir pour protéger contre les intempéries le personnel dédié et les bagages ».

« FAIRE TOUT NICKEL ».

À cela, il faut noter les travaux de parking pour véhicules qui, « avec l'accompagnement des autorités nationales et locales, pourraient être engagés très vite ». Le Président du Conseil d'Administration, le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba et les Administrateurs de la RVA-SA, veulent « faire tout nickel ce jour-là. Unaniment, ils ont décidé de faire bouger les lignes ». Ils envisagent de rencontrer le Vice-premier ministre en charge des Transports, Voies de Communication et Désenclavement, Jean-Pierre Bemba Gombo, le ministre des Finances, Doudou Fwamba Likunde Li-Botayi et le Gouverneur de



la Tshopo, Paulin Lendongolia Leba-bonga. L'entreprise chinoise Zhengwei Corporation, qui a effectué la rénovation de l'aérogare, doit aussi être libérée de sa facture, ce qui lui permettra de procéder à la remise de l'ouvrage à la RVA-SA. La réunion du Conseil d'Administration de la RVA-SA attend aussi une solution idoine sur certaines constructions érigées sur les terrains autour du PK10, le long de la route de l'aéroport et autour du pylône électrique du PPSA-1. Les travaux de la route de l'aéroport, longue de 23 km, sont à reprendre. À en croire San Zong, le responsable des

travaux de la société de péage Sopeco, « le financement n'a pas suivi suite au changement de l'équipe gouvernementale. Nous avons les engins, le personnel, mais nous avons manqué de moyens pour préfinancer les travaux ». Construit en 1974 avec les moyens les plus modernes de l'époque, la plateforme Bangoka dans ce qui s'appelait Stanleyville pendant la colonisation, avait vocation d'être une plate-forme internationale, en remplacement de l'aéroport de Kisangani-Simisini, un un hub entre Lubumbashi, Goma et Kinshasa Sous Mobutu, la compagnie aérienne nationale Air Zaïre

y assurait une escale permanente mais, aujourd'hui, seules quelques compagnies privées, CAA et, depuis peu, Mont Gabon Airlines, la relient aux autres villes. Dès janvier 2013, la compagnie aérienne belge Brussels Airlines avait envisagé d'y assurer, des liaisons journalières directes depuis Bruxelles, avec un avion Airbus A330-200. Mais l'enclavement et l'absence de développement économique de l'ex-Province Orientale n'ont pas contribué à y attirer des vols réguliers à destination de pays tiers même si les compagnies Ethiopian Airlines, Kenya Airways et Uganda Airlines y ont les yeux braqués

sans toujours vraiment se décider. Kisangani a surtout été le théâtre de plusieurs conflits armés, la rébellion Simba d'Antoine Gizenga et Pierre Mulele menée de 1961 à 1964, le Belge Jean Schramme et le Français Bob Denard, l'opération Dragon Rouge du régiment Para-Commando belge menée pour délivrer des centaines d'otages belges et étrangers retenus à Stanleyville par des rebelles de Christophe Gbenye, la guerre de l'Afdl de l'armée rwandaise, mille autres rébellions, MLC, RCD/K-ML, les combats entre les armées ougandaise et rwandaise, etc. Résultat : la destruction d'une ville et le délabrement de son aéroport. Annoncé en 2009, le projet de réhabilitation qui a bénéficié d'un financement de 19 millions de \$US de la BAD, la Banque Africaine de Développement et du Gouvernement congolais, avait prévu aussi l'aménagement de la piste d'atterrissage portée à une largeur

de 60 mètres et une longueur de 3500 mètres, le renforcement et l'extension du tarmac, des voies de circulation, des balisages lumineux. Mais les travaux avaient mis du temps pour démarrer. Mais le Gouvernement Sama Lukonde Kyenge n'avait pas abandonné le projet. En mai 2022, un accord fut signé avec l'entreprise chinoise SZTC pour les travaux qui allaient durer 7 mois et le 22 novembre 2022, le ministre des Transports et Voies de communication, Cherubin Okende Senga a fait le voyage de Kisangani pour lancer les travaux. Ce fut en présence des autorités politico-administratives locales et de celles de la RVA-SA. La reprise imminente des vols par la nouvelle aérogare de Kisangani Bangoka mise aux normes internationales avec l'augmentation attendue du trafic aérien, aura-t-elle un impact sur l'économie de la Tshopo ? Il faut espérer. Il faut surtout y travailler.

D. DADEI

Alingete, le couronnement attendu



Le Chef de l'État coupe le ruban symbolique, introduit le morceau de l'étoffe coupé dans une poche de veste de JAK. Iconique. DR.

Ils étaient là, tous là. En première ligne. Aux côtés du Président de la République, Chef de l'État, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Il y avait le Président de l'Assemblée Nationale Vital Kamerhe Lwa

Kanyiginyi Nkingi ; le Président du Sénat Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge; Madame la Première ministre, Cheffe du Gouvernement Judith Suminwa Tuluka en mission à l'étranger, représentée ; le Doyen du Corps diplomatique; les membres du Conseil Supérieur de la Magistrature, Hauts Juges de la Cour Constitutionnelle et de la Cour de Cassation ; le Premier Président de la

Cour des Comptes; des Députés Nationaux et des Sénateurs ; des membres du Gouvernement de la République ; des Présidents des Institutions d'Appui à la Démocratie ; etc.

VIENDRA ? VIENDRA PAS?

Une cérémonie qui en a mis plein la vue. La langue des signes, cette « langue visuo-gestuelle spatialisante » dont le geste parle plus que les mots.

Quand Jules Alingete Key prend la parole ce mardi 8 octobre 2024 peu avant midi pour sa courte allocution de bienvenue adressée au Président de la République, Chef de l'État venu, avenue des Armées, ex-Haut Commandement, à l'inauguration d'un bâtiment administratif de l'Inspection Générale des Finances, sorti de terre en quelques mois, la voix de l'Inspecteur Général des Finances-Chef

de Service est pleine d'émotion.

Que ne venait-il pas de vivre dans des médias, dans des réseaux sociaux ! Traîné dans la boue comme jamais à ce jour ! Accusé de tous les péchés d'Israël ! Le hyper flic anti-corruption présenté comme plus corrompu que quiconque ! A-t-il mis la main à l'argent de l'État ? C'est ce que disent des médias. À l'époque de l'IA, l'Intelligence Artifi-

cielle, que ne voit-on pas ?

En face, avec force et détermination, d'autres médias prennent la défense, apportent la contradiction. Qui dit vrai ? Qui ment ? Ceux que l'IGF-CS avait désigné à la vindicte populaire prenaient-ils leur revanche, lui réglèrent-ils des comptes ? Celui qui dispose du bic bleu et du bic rouge, le Premier Magistrat du pays, a-t-il l'information

pleine et entière ? Ne va-t-il pas jeter en pâture Jules Alingete Key ? Avenues des Armées, ça craignait fort ! Une phrase prononcée lors d'une interview à Bruxelles devant deux journalistes, sur une radio privée commerciale, donnait une indication ! Sauf qu'en politique, tout est possible. Rien n'est définitivement clos.

(Suite en page 5).

Le Chef de l'État lui fait part de toute sa confiance

(Suite de la page 4).

Jules Alingete Key allait-il être délogé? En politique, on a beau vous embrasser aujourd'hui, impossible de prédire demain. La politique est si dynamique... C'est la phrase de Jacques Chirac, l'ancien Président français : «Les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent». Est-ce cela qui a fait taire ou fait disparaître des radars ces dernières semaines l'homme que certains médias appellent l'Alligator, le reptile au museau plus large que ses pairs, qui passe pour être le plus dangereux? Viendra, viendra pas à l'inauguration de l'immeuble sorti de terre le long de l'avenue des Armées, qui en impose aux passants? Et s'il venait, comment cela se passerait? Quel en serait le protocole? Le Président de la République est venu. Avec toute sa suite. En pleine journée. Suivi par tous les médias. En direct, sur la Rtn, le média public. Devant les chefs de corps et le corps des Inspecteurs des Finances, aux côtés de Jules Alingete, le président coupe le ruban symbolique. Il introduit le morceau de ruban coupé dans la poche de veste de Alingete.

Il fait le tour du propriétaire. Il voit; il reconnaît; il félicite. Il y passe quatre heures; y partage son repas du jour. Il demande un tête-à-tête. Iconique! « Le Chef voulait lui parler seul à seul, les yeux dans les yeux », confie un proche. Qu'est-ce qu'ils se sont dit? Quand deux personnes se mettent à l'écart, loin de tous, cela en dit long sur l'appréciation qu'elles se portent. Ce jour-là, tout y a été. Des conseils prodigués



Ce mardi 8 octobre 2024, le gagnant du jour est connu. JAK peut aller dormir tranquille. DR.

pour que la reprise du chemin se déroule sans fracas. Les images parlent d'elles-mêmes. Elles ne requièrent pas de commentaire. Jules Alingete Key, reconnu publiquement, couronné par le Chef de l'État. Dans toute prise de parole, tout est dans la chute... Ce mardi 8 octobre 2024, quand Jules Alingete s'adresse au Président de la République, on attend les mots qui vont sortir de sa bouche.

«VOTRE SEULE AUTORITÉ».

Les dernières phrases de l'IGF-CS? Émouvantes : «Au nom de toute la communauté de l'Inspection Générale des Finances, je vous

dis un grand merci. Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, que la gloire revienne au Très Haut, le Maître des Temps et des Circonstances, le Maître des Armées pour vous avoir inspiré de mettre la lutte contre la corruption, comme l'une de vos priorités. Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, que l'honneur revienne à votre Autorité et à votre Autorité seule, car ce qui s'est passé à l'Inspection Générale des Finances, c'est la manifestation de votre volonté politique. Les résultats auxquels nous sommes arrivés aujourd'hui, c'est le fruit de vos directives, de vos recommandations et,

parfois, de vos recadrages! Que Dieu bénisse la République Démocratique du Congo! Que Dieu bénisse son Président de la République, en lui accordant force, santé et protection! Que vive l'Inspection Générale des Finances! » Ceux qui avaient suivi ce moment à la télé, avaient vu le visage du Président de la République. Un sourire qui ne s'offre pas à tout-va. Lors du tête-à-tête, Alingete en profite, avec ses mots, pour se livrer et chercher à être délivré. Une phrase circule: « Vous avez ma confiance ». A-t-elle été prononcée? La main sur le cœur, le premier cercle assure. Pour aujourd'hui, le débat

est clos. Nul ne sait ce que sera demain. Mais le gagnant du jour est connu. Alingete peut aller dormir tranquille. Dès l'entame de son allocution de bienvenue, le super flic l'a dit et dans des mots simples mais profonds. « C'est une immense joie pour toute la communauté de l'Inspection Générale des Finances, de recevoir Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, ici, à l'Inspection Générale des Finances, pour la deuxième fois, en trois ans (...) Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, votre présence en ce lieu témoigne de l'intérêt particulier que vous accordez à la lutte contre

la corruption dans notre pays que vous avez initiée comme préalable à l'amélioration de la gouvernance publique, gage de tout développement et de tout progrès social. Pour la communauté de l'Inspection Générale des Finances, cette présence est en plus une manifestation de votre soutien permanent et publiquement affiché, pour le travail difficile et, par moment, périlleux, qu'accomplissent les Inspecteurs des Finances, pour matérialiser votre vision de la bonne gouvernance. Dans cette vision de l'implémentation de bonne gouvernance, votre Haute Autorité a décidé de réhabiliter les services de contrôle pour restaurer la

peur du gendarme et, en même temps, promouvoir les valeurs morales nécessaires à l'amélioration de cette gouvernance publique. Lors de la mise en place de la nouvelle Direction de l'Inspection Générale des Finances, votre Haute Autorité lui avait assigné quatre objectifs à savoir :
 ■1. Redorer l'image de marque de l'Inspection Générale des Finances, en tant que service d'audit supérieur du Pouvoir Exécutif et dont le contrôle tient tout autre en état, à l'exception de celui de la Cour des Comptes et de l'Assemblée Nationale ;
 ■2. Reformuler l'Inspection Générale des Finances et la mettre à jour par rapport à l'évolution des finances publiques ;
 ■3. Améliorer les conditions de travail du personnel pour le mettre à l'abri des tentations de nature à compromettre leur intégrité morale ;
 ■4. Faire de l'Inspection Générale des Finances un instrument efficace d'accompagnement de votre vision d'éradication des anti-valeurs dans la gestion publique». Puis : « À l'unanimité, la Direction de l'Inspection Générale des Finances a décidé de baptiser ce bâtiment «Immeuble Etienne Tshisekedi wa Mulumba», en mémoire de la lutte intraitable que cette haute personnalité et digne fils du pays a mené contre les anti-valeurs qui ont gangrené la gestion publique dans ce pays. Ce faisant, l'appel de la Direction de l'Inspection Générale des Finances est que toute personne qui travaillera dans ce bâtiment, soit imprégnée de l'esprit d'intégrité et de patriotisme ayant caractérisé cette haute personnalité». Que dire? Alingete a eu de l'inspiration.
 T. MATOTU ■

Cet acte de reconnaissance publique



Il avait été donné pour mort. Jules Alingete Key a encore des jours devant lui, aux côtés de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. DR.

Ils vivaient en ces lieux, dans une incroyable exigüité, dans une proximité extrême, depuis la naissance, le 15 septembre 1987, sous Mobutu, de ce Grand Service de l'État.

Des espaces trop étroits, encombrés, éparpillés entre deux immeubles rectangulaires qui donnent la vue d'un établissement hospitalier. Jamais l'idée n'avait

effleuré quiconque, que l'IGF, l'Inspection Générale des Finances, pouvait se doter d'un espace de travail correct.

RÉSULTATS À LA BASE DE TOUT.

À la base certainement des questions d'argent liées à l'absence de résultats et, du coup, à l'absence de légitimité, de reconnaissance publique. Outre la direction de l'Inspection Générale des Finances, qui compte un Inspecteur Général des Finances-

Chef de Service, un Inspecteur Général des Finances-Chef de Service Adjoint, un Inspecteur Général des Finances-Coordonnateur, un Inspecteur Général des Finances-Coordonnateur Adjoint et des services administratifs, 200 Inspecteurs des Finances dont des chefs de brigade galéraient dans un cadre de travail qui n'en était pas un. Entre ces deux bâtiments jumeaux, il était déjà impossible de garer un véhicule...

Il aura fallu attendre l'arrivée au pouvoir, le 25 janvier 2019, de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, pour donner une ambition, une existence, une légitimité à l'IGF et cela après des résultats en quantité engrangés que ce service d'audit supérieur du Gouvernement mène sans répit dans sa lutte contre le détournement des deniers publics et sa reconnaissance dans le pays et à l'étranger. On pouvait imaginer que ce service de

contrôle des finances et des biens publics loge dans l'une des tours du Centre Financier de Kinshasa situé en plein cœur de la Gombe, inauguré avec faste le 19 décembre 2024 par le président de la République en présence de l'alors Premier Ministre Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, du ministre d'État en charge du Budget Aimé Boji Sangara Bama-nyirue, du ministre des Finances Nicolas Serge Kazadi Kadi-ma-Nzuzi, du P-dg de

l'entreprise turque de construction Milvest, Turhan Mildon. Cela aurait mis à mal l'indépendance posée comme du marbre dans ce grand service de l'État depuis le 1er juillet 2020, date à laquelle Jules Alingete Key est à la tête de l'IGF. Si, aux termes de l'art.2, al. 2, Ordonnance du 15 septembre 1987, n° 87-323, portant création de l'Inspection Générale des Finances, en abrégé IGF, ce service «vérifie et contrôle toutes

les opérations financières de l'État, des entités administratives décentralisées, des établissements publics et organismes paraétatiques ainsi que des organismes ou entreprises de toute nature bénéficiant du concours financier de l'État, des entités administratives décentralisées et des établissements publics ou organismes paraétatiques sous une forme de participation en capital, de subvention,

(Suite en page 7).

Un immeuble surgit à la lisière de la Gombe

(Suite de la page 6).

de prêt, d'avance ou de garantie », tout au long de son existence, sa tutelle a fait des aller-retour entre le ministère des Finances et la présidence de la République et, désormais l'IGF est « placée sous l'autorité directe du Président de la République » (art. 4, op. cit.).

Il est vrai que pour garantir l'indépendance et la sécurité de ce gendarme financier, il était inimaginable qu'il se retrouve recroquevillé dans le même bâtiment que les administrations qu'il contrôle et, qui sait ?, piège.

Il n'empêche ! Au vu de ses réalisations, le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo pouvait-il rejeter l'idée de doter l'IGF sur fonds propres d'un immeuble qui surplombe l'avenue des Armées (ex-Haut Commandement), à la lisière de la commune de la Gombe ?

« Vous avez été des acteurs très actifs de ce qui est arrivé. Si nous n'avions pas produit des résultats sur terrain, le Gouvernement n'aurait pas trouvé des moyens à consentir à la construction de cet édifice. C'est le travail de tous les Inspecteurs et particulièrement les Inspecteurs généraux. J'en profite pour vous dire grand merci. Poursuivez sur cette voie parce que notre pays a besoin de la transformation. Il doit aller de transformation en transformation. Et c'est en mettant l'homme qu'il faut à la place qu'il faut que la République Démocratique du Congo peut espérer arriver à cette transformation », déclare, fin juin 2024, Jules Alingete Key, à ses Inspecteurs Généraux, lors d'une visite de prise de recon-



L'immeuble surgi de terre, surplombe l'ex-Haut Commandement. DR.

naissance des lieux. Donné pour mort, JAK a encore des jours devant lui, aux côtés de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

ELLE A TOUT RESPECTÉ.

Haut de 27 m, superficie de 7.587,90 m², l'immeuble qui porte le nom de Étienne Tshisekedi

wa Mulumba, le nom de l'opposant anti-Mobutu, anti-Kabila père et fils, le père du président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, en raison de sa lutte intraitable contre les antivaleurs, compte huit étages et un rez-de-chaussée. Il a coûté 8.647.580,32 \$US (huit millions six-

cent quarante sept mille, cinq quarante-vingt \$US, trente-deux centimes) soit 1.080 \$US au m². Exécuté par une entreprise chinoise, il est doté de trois ascenseurs, d'un système de télésurveillance à la pointe de la technologie avec 180 caméras, d'un système anti-incendie automa-

tique, d'une issue de secours, des parkings aériens, de six salles de réunion qui portent chacune le nom d'un des six Inspecteurs Généraux des Finances-Chef de Service connus à ce jour. Léon Kazumba-Luula, la référence de Jules Alingete Key, à qui, il a été dédié un amphithéâtre de 242 places,

Joachim Mbuangi Mbuku Lelo, Pierre Ngoma Pingi, Ernest Masioko Sukuruku, Vickor Batubenga Mbayi et Jules Alingete Key, ces cinq dernières salles comptent chacune 40 places. Service de contrôle et de vérification de toute procédure financière de tout ce qui relève de l'État, l'IGF, en l'espèce, dit avoir prêché par l'exemple. Dans une vidéo d'annonce de cet immeuble, elle se vante « d'avoir respecté scrupuleusement la procédure de passation de marchés publics ».

Un marché de travaux passé par un processus compétitif lancé par un appel d'offres (rien d'un marché de gré à gré) avec validation de la DGCMP, la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics, placée sous la tutelle du ministère du Budget et l'autorisation de l'autorité de tutelle, la Présidence de la République. La prévention des risques a été mise sous surveillance étroite du BTC, le Bureau Technique de Contrôle, l'organe technique attitré du Gouvernement, qui a pour objet le contrôle technique et financier de travaux publics, placé sous la tutelle du ministère des Infrastructures et des Travaux Publics.

Si, à la nomination de JAK à la tête de l'IGF, le 1er juillet 2020, ce service ne comptait que 55 Inspecteurs des Finances (nombre d'autres l'ayant abandonné pour absence de résultat), les Inspecteurs des Finances ont, depuis, vu leur effectif quintupler et rajeuni suite au recrutement effectué entre 2020 et 2021. Aujourd'hui, l'IGF compte 225 inspecteurs dont 55 Inspecteurs Généraux, 170 Inspecteurs et 1 Inspecteur principal. Organisé en brigades,

ce corps des inspecteurs est désormais, plus que jamais, le premier service d'appui à la mobilisation des recettes publiques.

Comme organe supérieur de contrôle des finances publiques, l'IGF effectue des missions de surveillance a priori et a posteriori. Elle est présente à la Banque Centrale du Congo, BCC, à la Direction Générale de Douanes et Accises, DGDA, à la Direction Générale des Impôts, DGI, dans des provinces et dans des entités territoriales décentralisées, ETD. Parmi les grandes missions d'enquête qui marque l'histoire, il faut citer le démantèlement des cartes des crédits liées aux comptes de la BCC dont bénéficiaient illégalement des dignitaires du régime Kabila ; le contrôle des fonds Covid-19; le contrat chinois dit « contrat du siècle », qui a permis au pays de récupérer 7 milliards de \$US ; la gestion des fonds de l'EPST ; le scandale du Parc Agro-Industriel de Bukanga Lonzo ; etc. Certes, les fonds détournés n'ont toujours pas pris le chemin des caisses du Trésor public mais là est une autre histoire, l'histoire de la justice congolaise...

Il faut dire que dès son avènement à la Présidence de la République en 2019, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a donné à l'IGF les moyens d'action et a renforcé les prérogatives de ce service relevant de son autorité directe. L'interdiction des mouvements des comptes publics, la suspension des comptables publics et les suspensions des gestionnaires en cas de gravité des faits figurent parmi les nouvelles prérogatives reconnues à l'IGF.

T. MATOTU ■

Un homme en danger

Alingete a-t-il pris de l'argent d'un fonds de l'Etat et mis dans sa poche? L'Inspecteur Général des Finances-Chef de Service est un homme et, comme tout homme, il a des faiblesses ; il peut être secoué par une tentation. Raisonsons cependant et, au Congo, il est possible de raisonner.

Incroyable scène médiatique. Si ce secteur n'est pas encadré, accompagné de manière citoyenne, il sera dangereux de faire la politique et de faire avancer le pays. Qu'un homme public soit critiqué, passe; qu'il soit harcelé est inacceptable. Mais quand un autre groupe de partisans vient à son secours, à sa défense, que retenir ? Les nouveaux médias seraient incapables de voir la vérité? Sont-ils stipendiés à ce point qu'ils refusent toute vérité ? La vérité ci-après. Nulle part ailleurs.

QUE DISENT CES LETTRES ?

Dans quelle opération, Jules Alingete Key aurait détourné cet argent - des médias parlent de 30 millions de \$US - et comment cela se serait passé ? Il s'agit de fonds chinois, de la Société commune sino-congolaise SicoMines, Société en charge d'exploitation des gisements miniers, créée d'une



Jules Alingete Key. L'homme sur qui la mafia financière veut jeter un discrédit. DR.

part par des partenaires chinois, Groupement d'Entreprises Chinoises, GEC, et,

de l'autre, par la partie congolaise, l'Etat représenté par la Gécamines SA.

Le fameux « contrat du siècle », infrastructures routières et ferroviaires, érection

d'une trentaine d'hôpitaux contre mines, l'accès privilégié aux ressources minières,

particulièrement le cuivre et le cobalt. Comment le patron de l'Inspection Générale des Finances, IGF, a-t-il pris ces 30 millions de \$US? Des documents sont brandis. Parmi ces documents, cinq correspondances authentifiées adressées par Jules Alingete Key au Directeur Général de la Société SicoMines S.A, à l'adresse ci-après : « avenue Mama Yemo, n°2432, Commune de Lubumbashi, à Lubumbashi/Haut-Katanga ». Première correspondance datée du 02 février 2024, n°195/PR/IGF/IG-CS/JAK/NMM/2024. Objet : « Paiement des jetons de présence des membres de la Commission Plénière de la renégociation de la Convention du 22 avril 2008 ». Somme réclamée : \$US 9.700.000,00, \$US neuf millions sept cents mille. Deuxième correspondance datée du 02 février 2024, n°196/PR/IGF/IG-CS/JAK/NMM/2024. Objet : « paiement des jetons de présence de la Commission Plénière de la renégociation de la Convention du 22 avril 2008 ». Somme réclamée : \$US 5.810.000,00, \$US cinq millions huit cents dix mille. Troisième correspondance datée 08 mars 2024, n°0471/PR/IGF/IG-CS/JAK/NMM/2024. Objet : « paiement des jetons de présence de la Commission Plénière de la renégociation de la Convention du 22 avril 2008 ».

Somme réclamée : \$US 4.000.000,00, \$US quatre millions. Puis deux courriers, un accusé de réception daté du 08 mai 2024, n°0975/PR/IGF/IG-CS/JAK/BCO/2024, une confirmation de paiement en compte, datée du 08 mars 2024, n°0473/PR/IGF/IG-CS/JAK/NMM/2024). Retenons : toutes ces correspondances signées par l'Inspecteur Général des Finances-Chef de Service, Jules Alingete Key, adressées à « Monsieur le Directeur Général de la Société SicoMines S.A, avenue Mama Yemo, n°2432, Commune de Lubumbashi, à Lubumbashi/Haut-Katanga », sont sur du papier à en-tête IGF-CS, donc, des lettres officielles, avec « transmis copie » au Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat, à Monsieur l'Inspecteur Général des Finances-Chef Adjoint, à Monsieur l'Inspecteur Général des Finances-Coordonnateur, à Monsieur le Directeur Général de l'Agence du Suivi des Projets Sino-congolais, tous à Kinshasa/Gombe. Total des sommes réclamées par ces correspondances : \$US 19.510.000,00 (\$US dix-neuf millions cinq cents dix mille). À ce stade, prenons acte d'un fait : Les cinq correspondances authentifiées adressées par Jules Alingete Key, l'Inspecteur Général des Finances, IGF, au

(Suite en page 9).

Ils ont juré de détruire Alingete

(Suite de la page 8).

Directeur Général de la Société SicoMines S.A, avenue Mama Yemo, n°2432, à Lubumbashi, sont toutes officielles, avec «transmis copie» au Directeur de Cabinet du Chef de l'État, à Monsieur l'Inspecteur Général des Finances-Chef Adjoint, à Monsieur l'Inspecteur Général des Finances-Coordonnateur, à Monsieur le Directeur Général de l'Agence du Suivi des Projets Sino-congolais, tous à Kinshasa/Gombe.

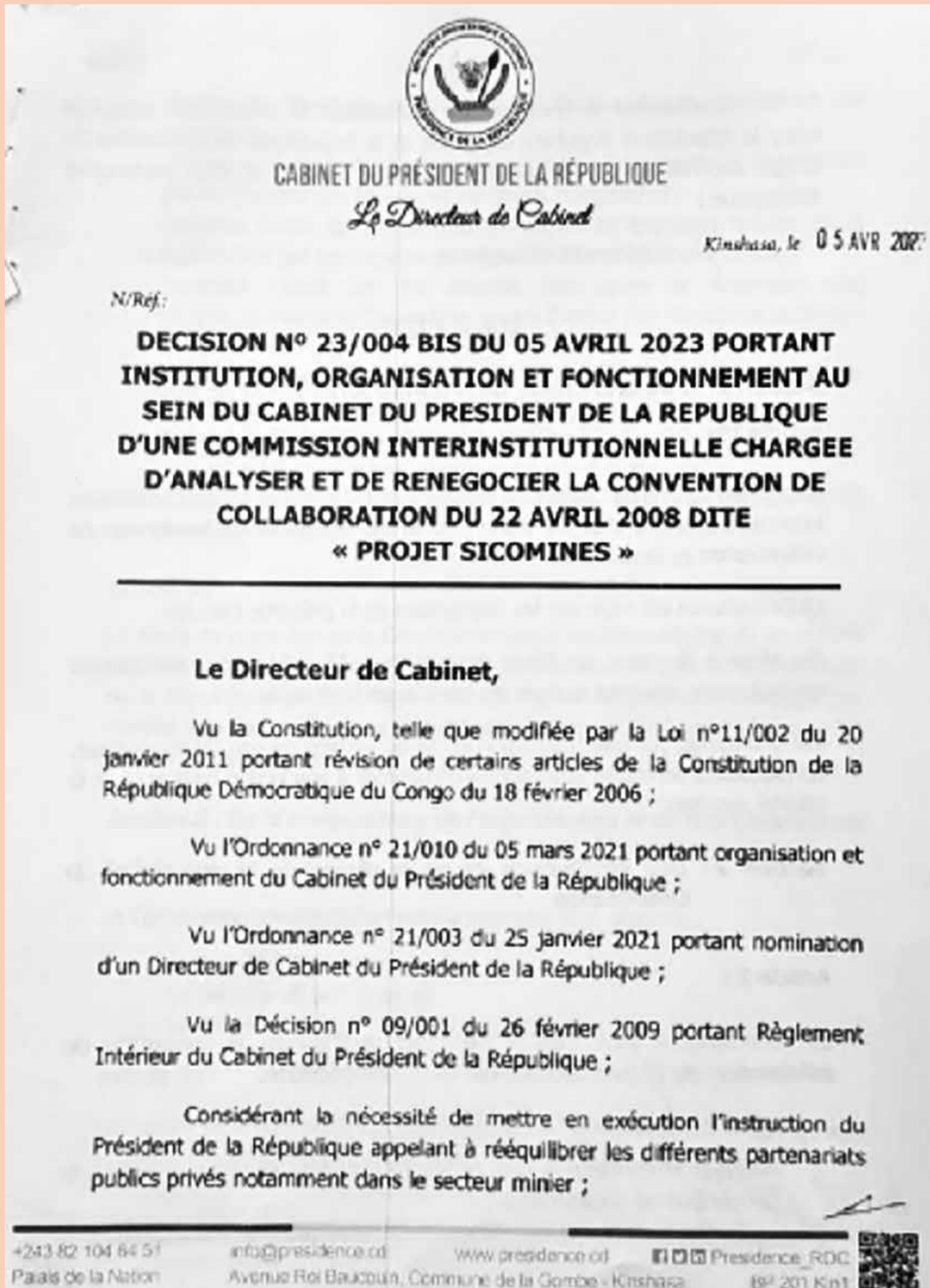
■ Première question : le superflic aurait-il mis dans sa poche cet argent provenant de fonds publics qu'il aurait en même temps envoyé des copies officielles de ses correspondances à des officiels du pays ?
■ Deuxième question : si ces \$US 19.510.000,00 (\$US dix-neuf millions cinq cents dix mille) ont été portés sur un compte public, celui de l'Inspection Générale des Finances, IGF (n°05100-25101-04056860502-57 \$US), ouvert à la Rawbank, comment auraient-ils été «pris» par un individu quelconque sans craindre des traces ? Et, selon des informations disponibles, ce compte IGF est activé par trois signatures. En clair, l'Inspecteur Général des Finances-Chef de Service, ne peut agir seul sur ce compte. Donc l'hypothèse d'un détournement ne serait-elle pas du seul fait de l'Inspecteur Général des Finances-Chef de Service ?

■ Troisième question : pourquoi n'élargit-on pas la sphère de l'enquête, si enquête il y a eu, et, pourquoi Jules Alingete Key est-il seul dans le viseur ?

■ Quatrième question : cherche-t-on à régler un compte au super flic ?

CE QUI FONDE CES COURRIERS. Poursuivons le raisonnement, et abordant cette fois le fond.

■ Question : qu'est-



Décision du DirCab du Chef de l'État qui fonde toute l'action menée à SicoMines. DR.

ce qui fonde ces correspondances de l'Inspecteur Général des Finances-Chef de Service, qui sont des factures adressées au Directeur Général de la SicoMines S.A ? Réponse : une décision datée du 5 avril 2003, n°23/004 BIS du 5 avril 2023 portant institution, organisation et fonctionnement au sein du Cabinet du Président de la République d'une Commission interinstitutionnelle chargée d'analyser et de renégocier la Convention de collaboration du 22 avril 2008 dite Projet Sicomines. On y lit :

« Vu la Constitution (...), Vu l'Ordonnance (...), Vu la Décision (...), Considérant la nécessité de mettre en exécution l'instruction du Président de la République appelant à rééquilibrer les différents partenariats publics privés notamment dans le secteur minier, Considérant la nécessité de matérialiser la Déclaration conjointe entre la République de Chine et la République Démocratique du Congo sur l'établissement d'une coopération globale et d'un partenariat stratégique, Vu la nécessité et l'urgence, décide (...) : il est

créé, au sein du Cabinet du Président de la République, une Commission interinstitutionnelle chargée d'analyser et de renégocier la Convention de collaboration du 22 avril 2008. La Commission est régie par les dispositions de la présente Décision». Mission de cette Commission créée par la Décision du DirCab du Chef de l'État : « analyser et évaluer la Convention de collaboration du 22 avril 2008 en vue de sa renégociation. (...)». «La Commission est chargée de : - analyser le contexte à l'origine de l'élabo-

ration et de la signature de la Convention de collaboration ; - passer en revue le contenu et la teneur de la convention de collaboration ; - exploiter l'audit technique sur les aspects juridiques de la Convention par les Experts des Ministères sectoriels compétents ; - exploiter l'audit sur les aspects techniques et financiers de la Convention par les Experts des Ministères sectoriels compétents ; - exploiter l'audit sur les aspects techniques et financiers miniers de la Convention par les

Experts des Ministères sectoriels compétents ; - exploiter l'audit sur les aspects techniques et financiers des infrastructures de la Convention par les Experts des Ministères sectoriels compétents ; - dégager les attentes de la partie congolaise (RDC) au regard des résultats et les avantages tirés à ce jour ; - présenter des rapports d'étape en plénière ; - présenter les conclusions finales en plénière et ; - proposer et discuter avec la partie Chinoise un projet d'Avenant (n°5) à la Convention de collaboration» (art. 2). Durée de la mission : six mois. Composition de la Commission : Un Comité Stratégique, le Secrétariat technique, la Plénière (art. 4). Le Comité Stratégique est l'organe d'orientation et de supervision des travaux de la Commission interinstitutionnelle (art. 5). « Elle est composée des membres ci-après : - Le Directeur de Cabinet du Président de la République ; le Directeur de Cabinet du Président de la République Adjoint chargé des Questions Économiques et Financières ; le Directeur de Cabinet du Président de la République Adjoint chargé des Questions Politiques, Juridiques et Diplomatiques ; le Conseiller Spécial du Chef de l'État chargé des Ressources Extérieures et Suivi des Projets ; le Ministre ayant les Infrastructures et Travaux Publics dans ses attributions ; le Ministre ayant la Justice dans ses attributions ; l'Inspecteur Général des Finances-Chef de Service ; l'Inspecteur Général des Finances-Chef de Service-Adjoint ; du Directeur Général de la Gécamines » (art. 5). «Le secrétariat technique est l'organe d'appui à l'exécution

technique des missions de la Commission interinstitutionnelle (art. 6). Il est composé des membres désignés par les parties prenantes ci-après : - Présidence de la République (Direction et services spécialisés désignés) ; - Ministère des Affaires Étrangères ; - Ministère de la Justice ; - Ministère des Infrastructures et Travaux Publics ; - Ministère du Budget ; - Ministère des Finances ; - Ministère du Commerce Extérieur ; - Ministère des Mines ; - Ministère des Transports, Voies de Communication et désenclavement ; - Agence de Pilotage, de coordination et de Suivi des Conventions de collaboration signées entre la RDC et les partenaires privés (APCSC) ; - Gécamines SA ; - Agence Nationale de Renseignement (ANR) ; - Cellule Nationale de Renseignement Financier (CENAREF) ; - Banque Centrale du Congo (BCC) ; - Direction Générale des Impôts (DGI) ; - Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) ; - Direction Générale des Recettes Administratives, Domaniales, Judiciaires et Participations (DGRAD) ; - Office Congolais de Contrôle (OCC) ; - Cadastre Minier (CAMI) ; - Initiative pour la Transparence dans le Secteur Extractif (ITIE) ; - Cellule technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM) ; - Agence Congolaise de Grands Travaux (ACGT) ; - Société Nationale d'Électricité (SNÉL) ; - Régie des Voies Aériennes (RVA) ; - Fonds National d'Entretien Routier (FONER) ; - Société Civile. (art. 5). Puis, plus important

(Suite en page 10).

Les 30 millions de \$US détournés ? Belle blague

(Suite de la page 9).

peut-être, la section 5 qui parle du traitement des membres de la Commission, et l'article 9 qui stipule ce qui suit : « les membres de la Commission interinstitutionnelle ont droit, à l'occasion de leur mission, à un jeton de présence ».

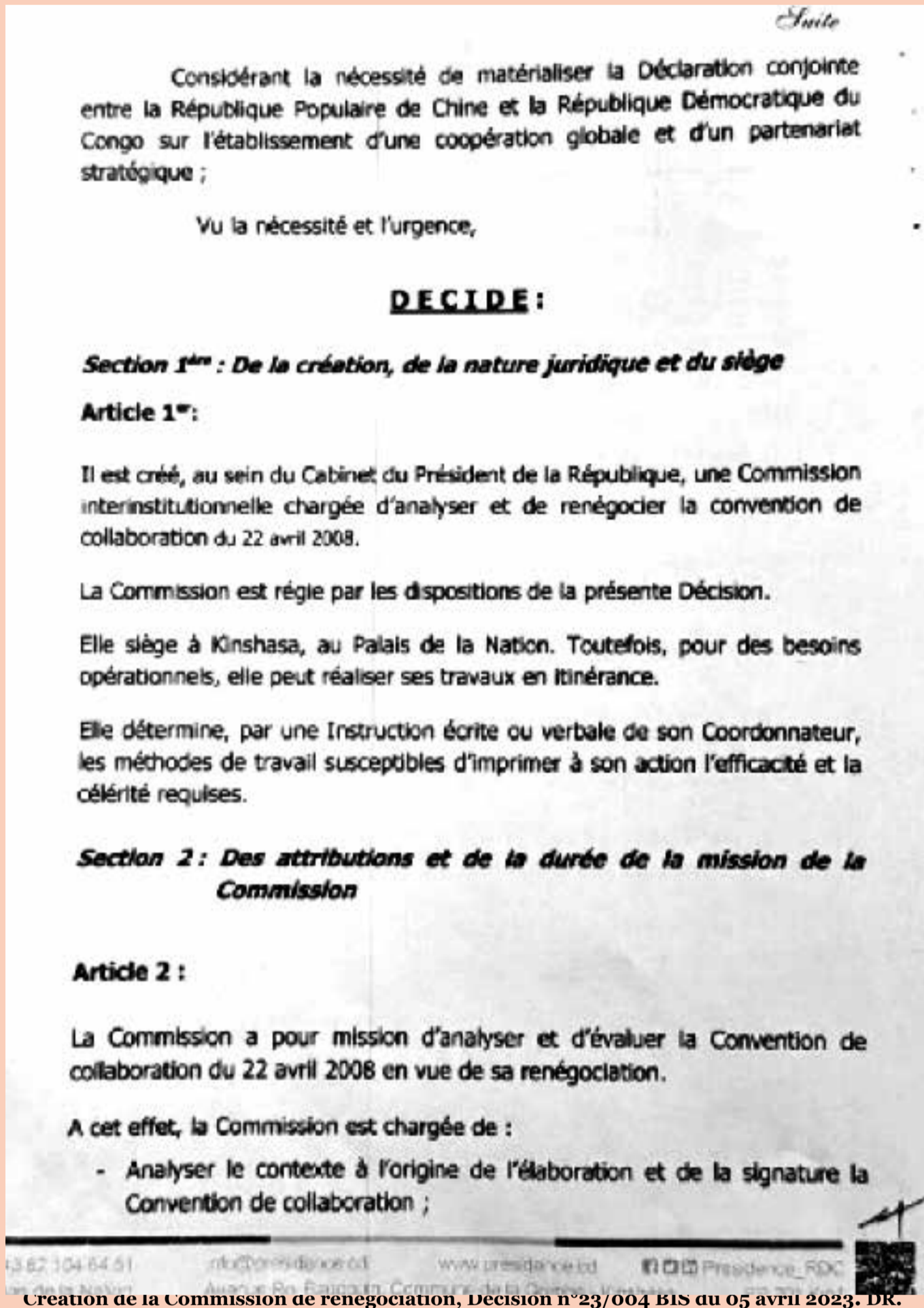
Puis, l'article 12 qui clôt la décision n°23/004 BIS datée du 5 avril 2023 : « Le Directeur de Cabinet du Président de la République Adjoint chargé des Questions Économiques et Financières est chargé de l'exécution de la présente Décision qui sort ses effets à la date de sa signature, Fait à Kinshasa, le 05 avril 2023, Guylain Nyembo Mbwizya ». Voilà qui commence à être plus clair.

■ 1. À la suite du contentieux chinois, faisant référence à une décision de renégociation de la Convention du 22 avril 2008 prise par le Président de la République, un organe est créé en bonne et due forme par le Dir-Cab du Chef de l'État. Il s'agit de la Décision n°23/004 BIS du 05 avril 2023;

■ 2. Cette décision n°23/004 BIS du 05 avril 2023 du Dir-Cab du Chef de l'État prévoit, en son art. 9, un jeton de présence pour chacun des membres de cet organe ayant pris part aux travaux.

■ 3. La décision n°23/004 BIS du 05 avril 2023 prise par le Dir-Cab du Chef de l'État, Guylain Nyembo Mbwizya, est exécutée par le Directeur de Cabinet du Président de la République Adjoint chargé des Questions Économiques et Financières, André Wameso Nkwaloki. Selon des informations disponibles, l'IGF, pour la compétence et la confiance dont elle fait preuve, est désignée par la Présidence de la République comme la structure devant organiser le paiement des jetons de présence décidés au profit de membres de la Commission ayant pris part aux travaux. Au total, 262 bénéficiaires.

Le contrat ayant



prévu que certaines dépenses acceptées par les deux parties (chinoise SicoMines et congolaise, l'État congolais) soient prises en charge par la Société SicoMines à valoir sur la partie bénéficiaire, la joint venture accepte de débloquer les fonds, sur instruction de la Présidence et à la demande de l'IGF en vue de payer les jetons de présence et de comptabiliser dans la part de l'État congolais. Les listes de ces 262 bénéficiaires sont établies à la Présidence de la République et, après avoir reçu les fonds de la SicoMines, l'IGF paie les jetons de présence aux bénéficiaires.

Quelqu'un y voit un détournement de fonds de l'État imputé à l'Inspecteur Général des Finances-Chef de Service ? À l'IGF, on jure : jamais ni le Dir-Cab du Chef de l'État, aujourd'hui Vice-premier ministre en charge du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, Guylain Nyembo Mbwizya, ni l'Inspecteur Général des Finances Jules Alingete Key, n'a empoché les prétendus 30 millions de \$US. Mensonge, rien que mensonge ! Et, dans son style connu, l'IGF lâche : « Nous demandons à la mafia financière du Congo et à son chef de file de digérer sa défaite face à

l'IGF ». Puis : « Une perte de position n'est jamais une fin de vie. Il faut éviter un AVC inutile ».

RAPPEL DES FAITS.

L'histoire commence en juin 2022 quand une équipe de douze inspecteurs des Finances en mission au Katanga tombe sur des importations de la Société SicoMines. L'équipe effectue un contrôle de routine sur la validité de ces importations. Elle veut savoir si les droits dus à l'État ont été payés et la raison qui expliquerait qu'ils ne l'aient pas été. Après analyse du dossier, l'équipe IGF fait une découverte étonnante : la société

bénéficie d'exonérations dans le cadre d'un Contrat de collaboration signé, le 22 avril 2008, sous la présidence de Joseph Kabila, avec l'État congolais. Mais si le contrat prévoit des obligations contractuelles, la partie chinoise ne les réalise pas toujours. Il s'agit de la construction des Infrastructures au profit du Congo estimées à 3 milliards de \$US. Après examen approfondi, l'IGF fait une autre découverte. En 15 ans d'application de ce contrat, la SicoMines a réalisé des infrastructures évaluées à environ de 820 millions de \$US soit, une moyenne de 26 millions de \$US par an.

Ces infrastructures contrôlées avec le concours du Bureau Technique de Contrôle dénotent une incroyable surfacturation.

Exemple : le tronçon de route dit « Boulevard Triomphal », long de 2 kms, situé entre les avenues Kasavubu et 24 novembre, qui passe par le Palais du Peuple. Il a coûté 36 millions de \$US.

Oui, vous avez bien lu : 36 millions de \$US sur deux kms. L'IGF entre en colère. Elle décide de plonger dans ce contrat. Le résultat est choquant.

Depuis la mise en œuvre du contrat SicoMines, la partie chinoise a gagné près de 10 milliards de \$US quand le Congo n'a reçu que 820 millions de \$US en infrastructures par ailleurs surfacturées. Dans ce contrat, le Congo a apporté ses gisements les plus riches en cuivre et cobalt évalués à près 92 milliards de \$US au prix de vente des minerais tandis que la partie chinoise n'avait en mains, au moment de la signature du contrat, qu'un carnet d'adresses qui l'aide à ouvrir des portes des banques chinoises pour l'exploitation de la société commune. Un rapport est aussitôt fait au Président de la République, de qui, aux termes des textes réglementaires, relève directement l'IGF.

Le 15 février 2023, le Chef de l'État valide le rapport IGF.

Il ordonne la révisation du contrat SicoMines. L'IGF publie les conclusions finales de ce rapport d'audit. Scandale dans le pays et dans le monde.

Il n'empêche ! Le Gouvernement chinois et l'Ambassade de Chine à Kinshasa nient tout en bloc. L'Ambassade de Chine estime que le contenu de ce rapport est « plein de préjugés, (il) ne correspond pas à la réalité, ne peut pas être considéré comme crédible ». Elle le rejette avec force. « Nous avons appris avec stupéfaction la publication du rapport sur le Contrat

chinois par l'Inspection Générale des Finances, IGF, de la République Démocratique du Congo. Nous avons le regret de constater que le rapport, dont le contenu est plein de préjugés, ne correspond pas à la réalité, ne peut pas être considéré comme crédible et n'a pas de valeur constructive. Le Contrat chinois constitue un bel exemple du partenariat gagnant-gagnant. Il s'agit d'un fait indéniable. De nombreuses réalisations palpables prouvent que la partie congolaise a bénéficié effectivement de cette coopération. Le Gouvernement chinois encourage les entreprises chinoises à travailler avec leur partenaire congolais pour améliorer la coopération en la faisant bénéficier davantage à la partie congolaise, et résoudre les désaccords à travers le dialogue amical et raisonnable. Il va défendre fermement les droits et intérêts légitimes des entreprises chinoises et riposter résolument à toute violation des droits et intérêts légitimes des entreprises chinoises », déclare, le 17 février 2023, à Kinshasa, un porte-parole de l'Ambassade de Chine. Beijing promet de défendre fermement les droits et intérêts légitimes de ses entreprises, annonce qu'il va riposter « à toute violation des droits et intérêts légitimes de ses entités ». Mais Beijing se déclare pour un dialogue amical et raisonnable en vue de résoudre les désaccords. En province, dans le Haut-Katanga, où est installée la SicoMines, un professeur de département des Relations internationales à l'Université de Lubumbashi, Germain Ngoie Tshibambe, ne mâche pas ses mots. Sur les médias du monde, il déplore « le triomphe de la désillusion » face à « l'omniprésence de la Chine dans la vie économique » congolaise.

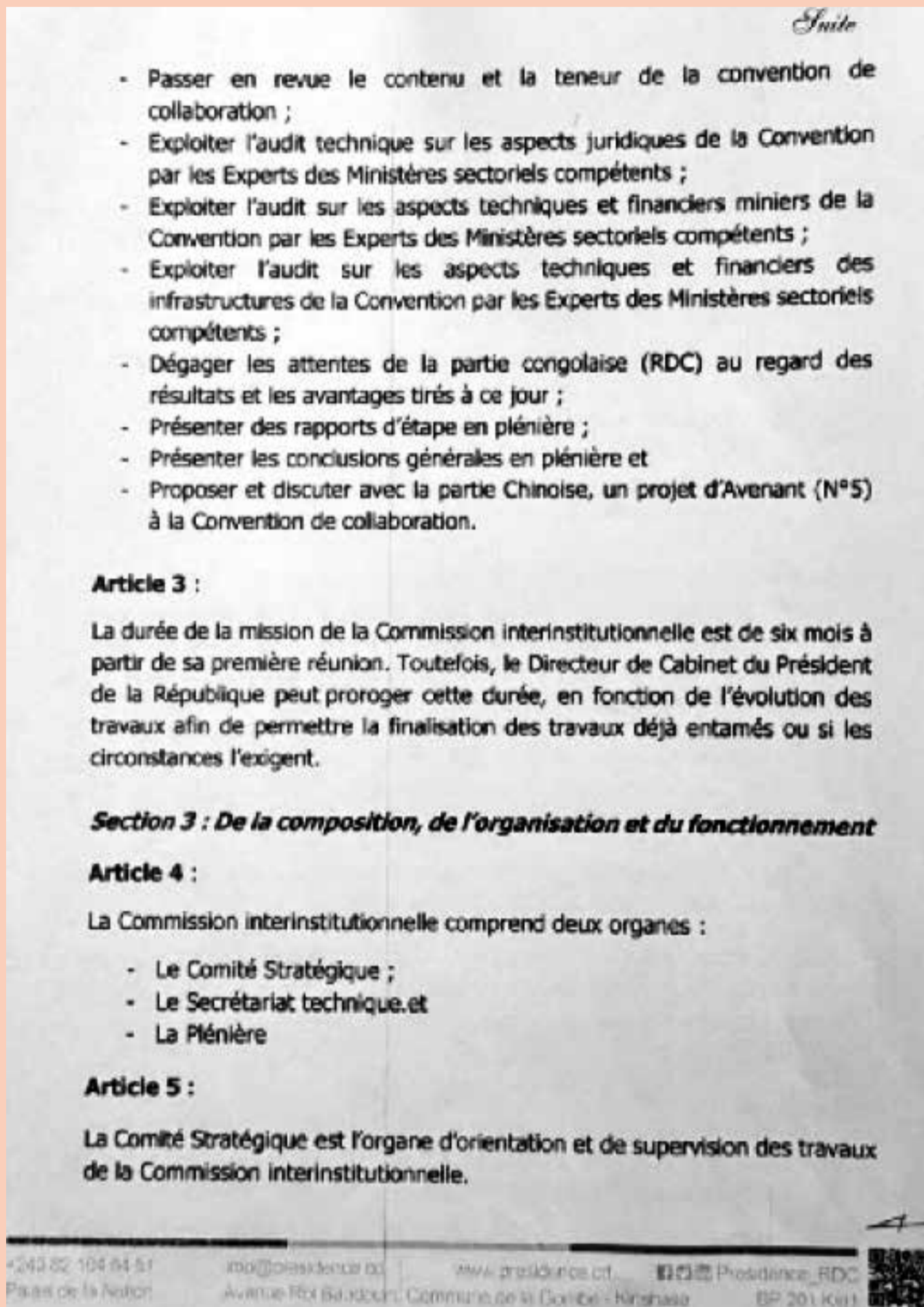
(Suite en page 11).

Ils voulaient jeter le discrédit sur le super flic

(Suite de la page 10).

« Cette forte présence de la Chine dans la vie économique du Congo se manifeste par l'omnipotence des investissements chinois: 80% du cuivre et cobalt exportés par le Congo va en Chine. (...) Non seulement les Chinois ont investi dans le secteur minier industriel mais ils l'ont aussi fait dans le secteur minier artisanal (...). La Chine est présente dans le secteur minier mais elle devient de plus en plus présente aussi dans le secteur des travaux publics. Elle est omniprésente aussi dans le secteur des routes, des infrastructures routières. Il y a un projet remporté par la Chine qui prévoit la construction de plus de 1.000 kms de routes par la Chine dans l'Est du Congo. Et un autre secteur est celui de l'électricité ».

Si Germain Ngoie Tshibambe évite de parler d'« impérialisme chinois », il dit la grande déception dans les espoirs placés par les Congolais dans la relation avec la Chine : « On a cru engranger beaucoup de dividendes et on constate finalement qu'il s'agit d'un marché de dupes pour le Congo. La Chine, elle, exploite les ressources minières. Certains minerais sont expédiés bruts vers la Chine, sans contrôle, sans aucune société de surveillance, les minerais partent vers les usines en Chine ». Secrétaire exécutif de la Coalition des Organisations de la Société Civile pour le suivi des réformes et de l'action publique, Corap, Emmanuel Musuyi s'étonne que « des ouvriers viennent de Chine pour exécuter des projets au Congo. Très peu de gens ont accès au marché de l'emploi. Plusieurs rapports ont montré qu'ils sont très mal payés. Sur la SicoMines et sur le projet (de la centrale hydroélectrique) de Busanga ou autre, un journaliste pouvait toucher 6.000 CDF, ce qui ne représentait



Pourquoi s'en prendre à l'IGF-CS quand tout est clair comme l'eau de roche. DR.

pas 3 \$US. C'est un sous-paiement, c'est une exploitation de l'Homme. Cette fois, il faut privilégier l'accès des Congolais aux ressources, à l'emploi, et garantir que ces emplois soient créés de façon raisonnable, en respectant les droits des populations». Depuis le Cameroun, Mireille Manga, maîtresse de conférences en Sciences Po, à l'Institut des Relations Internationales, salue le réexamen des clauses du « contrat chinois ». Celle qui a coordonné un ouvrage paru en octobre 2022, aux Éditions Palgrave Macmillan, basées à Londres, New York

et Shanghai avec des équipes commerciales dans 50 pays, sur « les nouvelles routes de la soie chinoises et les nouvelles formes de nationalismes », a ces mots : « Après 15 années de coopération à travers ce contrat, d'interactions multiples, on s'arrête pour faire le bilan. Les résultats observés sur le terrain ne correspondent pas aux attentes de départ et donc il est normal, en tant que partenaires et États souverains, qu'une partie ou l'autre décide de questionner les accords et de les renégocier. C'est un processus normal de la vie politique

internationale. L'Inspection Générale des Finances a voulu mettre en avant le déséquilibre de cette coopération et le besoin de renégocier le partenariat. Mais il ne s'agit en rien d'une colonisation car il s'agit de deux acteurs conscients et très lucides par rapport à leurs intérêts ».

CIRCULEZ, IL N'Y A RIEN À VOIR. Si, globalement, l'IGF reçoit positivement ces réactions, le Service de l'État persiste et signe. Il ne lâche guère prise. Il parle de marché de dupes, de « colonisation économique ». Le contrat chinois n'est pas gagnant-gagnant.

L'IGF appelle au rééquilibrage du partage des gains de SicoMines, réclame aux entreprises chinoises 20 milliards de \$US. L'institution veut rétablir l'équité entre les intérêts congolais et chinois. Sous cette pression comme suite au blocage de ses importations par l'IGF, la partie chinoise rétro-pédale, accepte la renégociation. En avril 2023, sur instruction du Président de la République, une commission voit le jour avec mission de renégocier la joint venture, « le Contrat du Siècle ». La Commission interinstitutionnelle est

donc créée par la décision n°23/004 BIS du 05 avril 2023 du DirCab du Chef de l'État, Guylain Nyembo Mbwezya, exécutée par le Directeur de Cabinet du Président de la République Adjoint chargé des Questions Économiques et Financières, André Wameso Nkwaloki. Dans son exécution, la décision du DirCab prévoit un comité restreint de renégociation composé du DirCab Guylain Nyembo Mbwezya, du DirCaba André Wameso Nkwaloki, de la DirCaba Nicole Ntumba Bwatschia, du ministre d'État des Infrastructures et Travaux Publics Alexis Gisaro Muvunyi, du ministre des Finances Serge Nicolas Kazadi Kadima-Nzuzi, de la ministre des Mines Antoinette N'Samba Kalambayi, de la ministre de la Justice Rose Mutombo Kiese, du Directeur Général de la Gécamines SA Placide Nkala Basadilua, de l'Agence de suivi du Pilotage du Contrat Chinois dirigé par le Pasteur Freddy Yodi Shembo, de l'IGF, avec ses deux Inspecteurs Généraux des Finances-Chef de Service, Chef de Service Adjoint et Coordonnateur. D'avril 2023 à janvier 2024, la commission s'est réunie trente-deux fois en plénière et en comité de renégociation. Peu avant l'investiture du Président de la République le 20 janvier 2024, la commission est reçue par le Chef de l'État. Elle lui annonce l'accord trouvé avec la partie chinoise, à savoir, la mise à la disposition du Congo de 7 milliards de \$US en 15 ans dont 624 millions \$US dès 2024 et 324 millions chaque année pour la construction des infrastructures. Avec cet accord, le pays passe de 3 milliards de \$US prévus en infrastructures à ériger par la coentreprise congolaise SicoMines et dont 822 millions déjà libérés à 7 milliards de \$US. Un gain de 5 milliard de \$US réalisé pour le Congo, grâce à l'IGF. Grâce à l'implication

des deux Chefs de l'État, le Chinois Xi Jinping et le Congolais Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Celui-ci avait fait un voyage en Chine en mai 2023. Son premier voyage officiel. À l'agenda, des discussions avec son homologue chinois sur le partenariat entre le Congo et le géant asiatique. En clair, renégocier les termes de la convention de la SicoMines. Une convention qui a longtemps profité d'abord à la Chine et au détriment du Congo. Le dossier SicoMines ? Circulez y'a rien à voir. C'est si clair comme l'eau de roche... Que conclure ? Si elle le pouvait, si elle en avait les moyens, la mafia financière qui sévit au Congo en serait venue à neutraliser Jules Alingete Key. Que de cabales montées ! Que de pièges tendus ! Dès la découverte de cet homme et de son action, Le Soft International l'a prouvé. Le Soft International publia le premier article paru au pays et dans le monde sur ce chef juré anti-mafia en opposition frontale avec nombre d'anciens poids lourds du cercle fermé du Président de la République (n°1570 | mardi 20 décembre 2022). Un article prémonitoire qui voyait en cet Inspecteur Général des Finances-Chef de Service l'image d'un de ces juges italiens de la Mani pulite (mains propres), Giovanni Falcone ou Paolo Borsellino, ceux qui luttèrent contre la mafia, qui furent assassinés tout à tour par la mafia. Retenons que Jules Alingete Key est un humain. Il a des forces et des faiblesses. Qui a dit qui a les mains propres n'a pas de mains ? Alingete est loin d'être un robot, qui n'a ni cœur, ni sang qui coule dans ses veines. Reste que ce qu'il réalise, et ce qu'il a réalisé depuis cinq ans qu'il est à la tête de l'IGF relève d'un génie. L'Histoire n'oublie rien.

T. MATOTU ■

Les documents qui fondent le harcèlement

Suite

Elle est composée des membres ci-après :

- Le Directeur de Cabinet du Président de la République ;
- Le Directeur de Cabinet du Président de la République Adjoint chargé des Questions Economiques et Financières ;
- Le Directeur de Cabinet du Président de la République Adjoint chargé des Questions Politiques, Juridiques et Diplomatiques ;
- Le Conseiller Spécial du Chef de l'Etat chargé des Ressources Extérieures et Suivi des Projets ;
- Le Ministre ayant les Infrastructures et Travaux Publics dans ses attributions ;
- Le Ministre ayant la Justice dans ses attributions ;
- L'Inspecteur Général des Finances Chef de Service ;
- L'Inspecteur Général des Finances Chef de Service Adjoint ;
- Le Directeur Général de la GECAMINES.

Le Directeur de Cabinet du Président de la République assure la Présidence du Comité Stratégique dont il préside les réunions. Il supervise les travaux du Secrétariat Technique. Il est assisté dans l'accomplissement de ses tâches par le Directeur de Cabinet du Président de la République Adjoint chargé des Questions Economiques et Financières et un Secrétaire.

Le Directeur de Cabinet du Président de la République Adjoint chargé des Questions Economiques et Financières assure la liaison entre le Comité Stratégique et le Secrétariat Technique.

La Comité Stratégique se réunit sur convocation de son Président ou de son délégué, à chaque fois que l'intérêt l'exige.

Suivant les besoins en présence, le Comité Stratégique peut requérir toute autre personne physique ou morale dont l'expertise est jugée nécessaire à la bonne réalisation de ses missions ou à la demande expresse du Secrétariat Technique.

Article 6 :

Le Secrétariat Technique est l'organe d'appui à l'exécution technique des missions de la Commission interinstitutionnelle.

Suite

Les membres de la Commission autres que ceux extérieurs au Cabinet du Président de la République sont désignés et, le cas échéant, relevés ou révoqués de leurs fonctions par Décision du Directeur de Cabinet du Président de la République. Les autres membres sont proposés, en amont, par leurs structures respectives et, en aval, désignés et, le cas échéant, relevés ou révoqués de leurs fonctions par Décision du Directeur de Cabinet du Président de la République.

Section 4 : Du secret professionnel et du régime disciplinaire

Article 8 :

Les membres de la Commission interministérielle sont tenus au secret professionnel pour toutes les délibérations et soumis au régime disciplinaire des membres du Cabinet du Président de la République. Ils ne peuvent divulguer ni commenter les travaux et documentations en dehors du cadre de l'exercice de leur mission, sous peine des poursuites disciplinaires ou judiciaires, le cas échéant.

Le devoir prescrit à l'alinéa précédent s'applique mutatis mutandis à toute autre personne requise, chaque fois qu'elle assiste de manière permanente ou occasionnelle aux travaux et délibérations de la Commission.

Section 5 : Du traitement des membres de la Commission interinstitutionnelle

Article 9 :

Les membres de la Commission interinstitutionnelle ont droit, à l'occasion de l'exercice de leur mission, à un jeton de présence.

Suite

Il est composé des membres désignés par les parties prenantes ci-après :

- Présidence de la République (Direction et services spécialisés désignés);
- Ministère des Affaires Etrangères ;
- Ministère de la Justice ;
- Ministère des Infrastructures et Travaux Publics ;
- Ministère du Budget ;
- Ministère des Finances ;
- Ministère du Commerce Extérieur ;
- Ministère des Mines ;
- Ministère des Transports, Voies de Communication et Désenclavement ;
- Agence de Pilottage, de Coordination et de Suivi des Conventions de collaboration signées entre la RDC et les partenaires privés (APCSC);
- GECAMINES SA ;
- Agence Nationale de Renseignement (ANR) ;
- Cellule Nationale de Renseignement Financier (CENAREF) ;
- Banque Centrale du Congo (BCC);
- Direction Générales des Impôts (DGI);
- Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA);
- Direction Générale des Recettes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participaton (DGRAS);
- Office Congolais de Contrôle (OCC);
- Cadastre Minier (CAMI);
- Initiative pour la Transparence dans le Secteur Extractif (ITIE);
- Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM);
- Agence Congolaise de Grands Travaux (ACGT);
- Société Nationale d'Electricité (SNEL);
- Régie des Voies Aériennes (RVA);
- Fonds National d'Entretien Routier (FONER) ;
- Société Civile.

Article 7 :

La plénière est l'instance à laquelle siègent toutes les parties prenantes aux négociations. Elle reçoit les rapports de travaux réalisés en sous-commissions ad hoc et procède, le cas échéant ; aux discussions y relatives, sous la modération du Comité Stratégique qui en assure la synthèse.

243 82 104 84 51
Palais de la Nation

info@presidence.cd
Avenue Roi Baudouin, Commune de la Gombe - Kinshasa

www.presidence.cd

Presidence_RDC
BP 201 Kin1

Section 6 : Des dispositions finales

Article 10 :

A la fin de sa mission, et sans préjudice des rapports séquentiels, la Commission interinstitutionnelle adopte ses conclusions en séance plénière sous la modération du Comité Stratégique. Elle adresse par le biais du Comité Stratégique un rapport au Président de la République. Elle formule également des recommandations idoines afin d'assurer un suivi efficace de la mise en œuvre de l'Avenant ainsi négocié ainsi que des perspectives de la consolidation ultérieure des intérêts de la République Démocratique du Congo dans le partenariat en cause.

Les documents de toute nature, obtenus par un membre de la Commission dans le cadre de sa mission, doivent être rendus au Cabinet du Président de la République.

Article 11 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Décision.

Article 12 :

Le Directeur de Cabinet du Président de la République Adjoint chargé des Questions Economiques et Financières est chargé de l'exécution de la présente Décision qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 05 avril 2023

Guylain NYEMBO MBWIZYA

Des correspondances parfaitement officielles

Republique Démocratique du Congo
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Kinshasa, le 02 FEV 2024

INSPECTION GENERALE DES FINANCES
L'Inspecteur Général - Chef de Service

N° 0196 /PR/IGF/IG-CS/JAK/NMM/2024

TRANSMIS copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Finances - Chef de Service Adjoint ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Finances - Coordonnateur ;
- Monsieur le Directeur Général de l'Agence du Suivi des Projets SINO CONGOLAIS. (TOUS) à KINSHASA/GOMBE

Objet : Paiement des jetons de présence des membres de la Commission Plénière de la renégociation de la Convention du 22 avril 2008

A Monsieur le Directeur Général de la Société SICOMINES SA
Avenue Mama Yemo n° 2432
Commune de Lubumbashi
à LUBUMBASHI/HAUT-KATANGA

Monsieur le Directeur Général,

Consécutivement aux décisions n° 23/004 bis et 23/004 ter, toutes, du 05 avril 2023 -du Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat, portant respectivement création de la Commission de renégociation de la Convention de collaboration du 22 avril 2008, entre la République Démocratique du Congo et le Groupement d'Entreprises Chinoises (GEC), et désignation des membres de ladite Commission, je vous prie de bien vouloir verser au compte de l'Inspection Générale des Finances n° 05100-25101-04056860502-57USD auprès de la RAWBANK, le montant de USD 5.810.000 (Dollars américains cinq millions huit cent dix mille) représentant les jetons de présence aux réunions des membres de ladite Commission pour toute la durée de ces négociations.

Le Directeur Général de l'Agence du Suivi des Projets SINO CONGOLAIS vous communiquera les modalités pratiques de la prise en charge de cette dépense.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments patriotiques.

ALINGETE KEY JULES

Republique Démocratique du Congo
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Kinshasa, le 08 MAI 2024

INSPECTION GENERALE DES FINANCES
L'Inspecteur Général - Chef de Service

N° 0471 /PR/IGF/IG-CS/JAK/NMM/2024

TRANSMIS copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Finances - Chef de Service Adjoint ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Finances - Coordonnateur ;
- Monsieur le Directeur Général de l'Agence du Suivi des Projets SINO CONGOLAIS. (TOUS) à KINSHASA/GOMBE

Objet : Paiement des jetons de présence des membres du Comité restreint de la renégociation de la Convention du 22 avril 2008

A Monsieur le Directeur Général de la Société SICOMINES S.A
Avenue Mama Yemo n° 2432
Commune de Lubumbashi
à LUBUMBASHI/HAUT-KATANGA

Monsieur le Directeur Général,

Consécutivement aux décisions n° 23/004 bis et 23/004 ter, toutes, du 05 avril 2023 du Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat, portant respectivement création de la Commission de renégociation de la Convention de collaboration du 22 avril 2008, entre la République Démocratique du Congo et le Groupement d'Entreprises Chinoises (GEC), et désignation des membres de ladite Commission, je vous prie de bien vouloir verser au compte de l'Inspection Générale des Finances n° 05100-25101-04056860502-57USD auprès de la RAWBANK, le montant de USD 4.000.000 (Dollars américains quatre millions) représentant les jetons de présence aux réunions des membres dudit Comité pour toute la durée de ces négociations.

Le Directeur Général de l'Agence du Suivi des Projets SINO CONGOLAIS vous communiquera les modalités pratiques de la prise en charge de cette dépense.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments patriotiques.

ALINGETE KEY JULES

Republique Démocratique du Congo
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Kinshasa, le 02 FEV 2024

INSPECTION GENERALE DES FINANCES
L'Inspecteur Général - Chef de Service

N° 0195 /PR/IGF/IG-CS/JAK/NMM/2024

TRANSMIS copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Finances - Chef de Service Adjoint ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Finances - Coordonnateur ;
- Monsieur le Directeur Général de l'Agence du Suivi des Projets SINO CONGOLAIS. (TOUS) à KINSHASA/GOMBE

Objet : Paiement des jetons de présence des membres du Comité stratégique de la renégociation de la Convention du 22 avril 2008

A Monsieur le Directeur Général de la Société SICOMINES S.A
Avenue Mama Yemo n° 2432
Commune de Lubumbashi
à LUBUMBASHI/HAUT-KATANGA

Monsieur le Directeur Général,

Consécutivement aux décisions n° 23/004 bis et 23/004 ter, toutes, du 05 avril 2023 du Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat, portant respectivement création de la Commission de renégociation de la Convention de collaboration du 22 avril 2008, entre la République Démocratique du Congo et le Groupement d'Entreprises Chinoises (GEC), et désignation des membres de ladite Commission, je vous prie de bien vouloir verser au compte de l'Inspection Générale des Finances n° 05100-25101-04056860502-57USD auprès de la RAWBANK, le montant de USD 9.700.000 (Dollars américains neuf millions sept cents mille) représentant les jetons de présence aux réunions des membres dudit Comité pour toute la durée de ces négociations.

Le Directeur Général de l'Agence du Suivi des Projets SINO CONGOLAIS vous communiquera les modalités pratiques de la prise en charge de cette dépense.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments patriotiques.

ALINGETE KEY JULES

Republique Démocratique du Congo
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Kinshasa, le 08 MAI 2024

INSPECTION GENERALE DES FINANCES
L'Inspecteur Général - Chef de Service

N° 0975 /PR/IGF/IG-CS/JAK/BCO/2024

TRANSMIS copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Président de la République, Chef de l'Etat ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Finances - Chef de Service Adjoint ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Finances - Coordonnateur ;
- Monsieur le Directeur Général de l'APSCS. (TOUS) à Kinshasa/Gombe

Objet : V/B4F0152/IG/SCM/2024
Accusé de réception

A Monsieur le Directeur Général de la SICOMINES S.A.
Quartier Kapata, Commune de Dilala
à Lubumba/Kolwezi

Monsieur le Directeur Général,

Faisant suite à votre lettre du 24 avril 2024 dont références en marge, réceptionnée à l'Inspection Générale des Finances le 03 mai 2024, par laquelle vous me demandez de vous confirmer la réception, dans les comptes ouverts au nom de l'Inspection Générale des Finances, des sommes versées fait l'objet de ma lettre n° 0471/PR/IGF/IG-CS/JAK/NMM/2024 du 08 mars 2024 ainsi que de celle n° 0539/PR/IGF/IG-CS/JAK/NMM/2024 du 15 mars 2024, j'ai l'honneur de vous confirmer l'encaissement, en date du 19 mars 2024 et dans le compte n° 05100-25101-04056860502-57 USD ouvert en les livres de RAWBANK SA au nom de l'Inspection Générale des Finances, du montant de 4.000.000 USD (dollars américains quatre millions), ainsi que de celui de 1.550.000 USD (dollars américains un million neuf cent cinquante mille).

Ces paiements étaient destinés à la prise en charge des jetons de présence des membres du Comité restreint de la renégociation de la Convention du 22 avril 2008 ainsi que, au titre de bonus de signature, aux signataires de l'avenant n° 5 à ladite convention de collaboration.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma parfaite considération.

ALINGETE KEY JULES

Objet : Confirmation paiement en compte

A Monsieur le Directeur Général de la Société SICOMINES S.A
Avenue Mama Yemo n° 2432
Commune de Lubumbashi
à LUBUMBASHI/HAUT-KATANGA

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, je vous confirme la réception des fonds destinés aux jetons de présence des membres de la Commission de renégociation de la Convention de Collaboration du 22 août 2008 suivant mes lettres n° 0194, 0195 et 0196 du 02 février 2024 dans le compte de l'Inspection Générale des Finances.

Je prie le Directeur Général de l'Agence du Suivi des Projets SINO CONGOLAIS, qui me lit en copie, d'en tenir compte dans le décompte des infrastructures et ce, conformément aux dispositions de la Convention sus évoquée.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments patriotiques.

ALINGETE KEY JULES

ÉVOLUTION DU PLAN DE TRÉSORERIE DE L'ÉTAT AU MOI DE SEPTEMBRE 2023 - 2024 (EN MILLIARDS DE CDF)

RUBRIQUES	RÉALISATION 2023		Au 11 septembre 2024			Cumul au 11 septembre 2024		
	Mois de septembre	Cumul septembre	Program.	Réalisation	Exéc. en %	Program.	Réalisation	Exéc. en %
Douanes et accises (DGDA)	421,7	3664,4	506,3	143,4	28,3	4552,7	3967,8	87,2
Impôts directs, indirects (DGI)	1107,4	7920,0	1897,6	136,6	7,2	10139,8	10036,9	99,0
Recettes non fiscales (DGRAD)	209,1	2169,6	373,6	76,6	20,5	2745,7	2750,4	100,2
Pétroliers Producteurs	45,5	295,0	67,7	0,0	0,0	415,9	364,1	87,6
Dons et autres recettes	60,8	117,9	0,0	1,7	0,0	0,0	783,2	0,0
Total revenus et dons	1844,5	14166,8	2845,2	358,3	12,6	17854,1	17904,5	100,3
Dépenses courantes	1135,4	10905,7	1637,7	326,6	19,9	13042,8	11242,9	86,2
Salaires	547,8	5359,8	699,0	21,7	3,1	6477,3	5679,7	87,7
Intérêt sur la dette	12,6	153,0	35,0	14,0	39,9	223,5	323,4	144,7
Dont dette extérieure	3,5	45,0	9,2	2,0	21,7	70,5	101,0	143,2
Frais de fonct. Inst. et Min.	330,7	3457,0	482,8	155,8	32,3	3777,3	3063,1	81,1
Institutions Politiques	150,6	1377,7	207,6	61,8	29,8	1568,2	1321,4	84,3
Ministères	180,2	1950,2	275,3	94,0	34,2	2209,1	1741,7	78,8
Dépenses en capital	176,4	1849,4	488,1	155,0	31,8	2325,5	1912,2	82,2
Amortissement de la dette	81,9	278,3	79,4	13,3	16,8	358,3	258,4	72,1
Autres dépenses	321,3	2945,5	470,3	51,4	10,9	3138,3	4014,0	127,9
Dont Élections	74,0	802,9	50,8	0,0	0,0	301,5	127,2	42,2
Total dépenses (+amort. dette)	1715,1	15978,9	2675,4	546,4	20,4	18864,9	17427,5	92,4
Solde de trésorerie	129,4	-1812,1	169,8	-188,1	-110,8	-1010,8	477,0	-47,2

Source: BCC sur base des données PTR produit par la Direction du Trésor et de l'Ordonnancement du Ministère des Finances.

ÉVOLUTION DES COURS DES PRODUITS DE BASE

	30-sept-23	29-déc.-23	29-mars-24	28-juin-24	31-jul-24	29-août-24	30-août-24	5-sept-24	12-sept-24	Var hebdo en %
Pétrole (brent) \$/baril	92,56	77,87	87,30	85,63	80,32	79,25	76,54	73,08	72,41	-0,92
Cuivre LME \$/tm	8 312,00	8 531,00	8 874,00	9 559,00	9 127,50	9 348,50	9 213,00	8 978,54	9 241,50	2,93
Cobalt (Cathode 99,80) \$/tonne.	32 731,79	32 750,38	28 038,00	26 566,00	25 930,00	24 820,00	23 842,00	23 842,00	23 756,00	-0,36
Or New York \$/o.t.	1 865,67	2 070,39	2 232,14	2 320,19	2 513,00	2 520,79	2 529,30	2 493,77	2 518,89	1,01
Riz Chicago \$/tonne	350,77	387,48	362,47	341,50	339,51	327,92	326,49	337,75	335,43	-0,69
Blé Chicago \$/tonne	201,84	228,40	204,82	212,17	197,02	201,47	202,76	210,80	213,71	1,38
Maïs Chicago \$/tonne	176,33	172,01	161,73	150,40	147,24	145,91	147,43	150,96	150,59	-0,24

Source: Les échos.

ÉVOLUTION COMPARATIVE DE LA BALANCE DES BIENS 2023-2024 (En millions de USD)

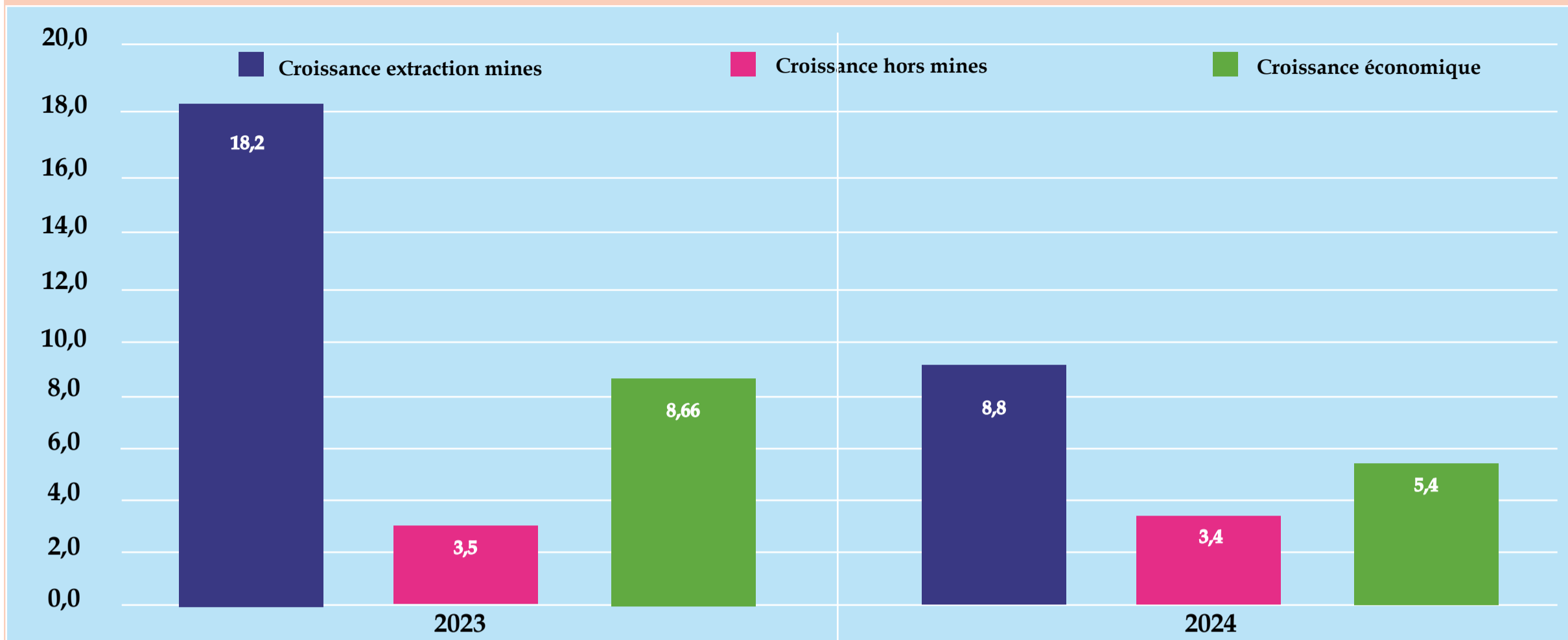
	Cumul juillet 2023	Cumul juillet 2024	Variations (%)
EXPORTATIONS	16 082,44	20 042,59	24,62
IMPORTATIONS	16 781,78	16 253,76	-3,15
SOLDE	-699,34	3 788,83	-641,78

Source: Banque Centrale du Congo.

ÉVOLUTION DU TAUX D'INFLATION HEBDOMADAIRE 2023 - 2024



ÉVOLUTION DE LA CROISSANCE DU PIB RÉEL (%)



Source: FMI

ÉVOLUTION HEBDOMADAIRE DU TAUX DE CHANGE À KINSHASA

Taux de change CDF/1\$US

Date	Taux indicatif		Taux parallèle			Var. %
	Moyen	Var. %	Acheteur	Vendeur	Moyen	
31-déc-23	2 679,60		2 670,00	2 703,33	2 686,67	
28-juin-24	2 840,64	0,07	2 845,00	2 873,75	2 859,38	-0,05
05-juil-24	2 845,10	-0,16	2 849,38	2 881,88	2 865,63	-0,22
12-juil-24	2 840,47	0,16	2 866,25	2 886,88	2 876,57	-0,38
19-juil-24	2 833,25	0,25	2 849,38	2 864,38	2 856,88	0,69
26-juil-24	2 845,64	-0,44	2 847,50	2 863,13	2 855,32	0,05
02-août-24	2 848,76	-0,11	2 840,63	2 863,75	2 852,19	0,11
09-août-24	2 841,28	0,26	2 858,75	2 884,88	2 871,82	-0,68
16-août-24	2 842,93	-0,06	2 861,88	2 882,50	2 872,19	-0,01
23-août-24	2 836,90	0,21	2 857,50	2 876,88	2 867,19	0,17
30-août-24	2 834,16	0,10	2 850,00	2 873,13	2 861,57	0,20
06-sept-24	2 840,09	-0,21	2 861,88	2 880,00	2 870,94	-0,33
13-sept-24	2 841,79	-0,06	2 862,50	2 879,38	2 870,94	0,00
Cumul annuel		-5,71				-6,42

Source: Banque Centrale du Congo

SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DE LA BASE MONÉTAIRE (EN MILLIARDS DE CDF)

	déc-23	6-sept.-24	13-sept.-24	Var.hebdo
Actifs extérieurs nets	6 662,53	10 444,45	11 231,87	787,42
Actifs intérieurs nets	2 241,97	-927,50	-1 687,29	-759,79
Créances nettes sur l'Administration centrale	3 456,01	2 209,35	2 024,11	-185,24
Créances sur l'Administration centrale	4 027,57	4 027,57	4 027,57	0,00
Engagements envers l'Administration centrale	-571,56	-1 818,22	-2 003,46	-185,24
Base monétaire	8 904,50	9 516,95	9 544,58	27,63
Circulation fiduciaire	4 831,99	5 128,47	5 034,31	-94,15
Engagements envers les Autres Institutions de dépôts	4 053,21	4 307,22	4 428,96	121,74
Avoirs des banques commerciales à la BCC	3 195,68	2 936,44	2 957,65	21,21
Niveau notifié de la réserve obligatoire	2 454,70	2 314,04	2 347,74	33,69
Réserves nettes des banques commerciales	740,98	622,40	609,92	-12,48
Niveau de la réserve obligatoire en monnaies étrangères	845,03	1 356,19	1 456,18	99,99
R.O en ME (En millions USD)	0,32	0,48	0,51	0,03

Source: Banque Centrale du Congo

L'état de santé de Paul Biya inquiète

Comment va Baul Biya? Plus de débat sur ce thème si vous habitez au Cameroun.

L'état du président camerounais, âgé de 91 ans, alimentait depuis plusieurs semaines les inquiétudes et les spéculations, faisant l'objet de rumeurs alarmantes sur les réseaux sociaux. Le silence du Gouvernement et de la présidence a finalement été brisé.

«CELLULES DE VEILLE».

Le pouvoir veut y mettre un terme, affirmant que ces débats «relèvent de la sûreté nationale». Après avoir vigoureusement démenti des rumeurs alarmantes sur l'état du président, les autorités du Cameroun ont «formellement interdit» aux médias d'évoquer sa santé, dans une note ministérielle adressée aux gouverneurs régionaux dont l'Afp, Agence France-Presse, a eu



Paul et Chantal Biya, à leur arrivée, le 5 août 2014, à la Maison Blanche lors d'un dîner offert par Obama à l'occasion d'une rencontre avec des leaders africains. DR.

copie jeudi 10 octobre 2024. «Le chef de l'État est la première institution de

la République, et les débats sur son état relèvent du domaine de la sécurité natio-

nale», note le texte signé par Paul Atanga Nji, le ministre de l'Administration

territoriale. «Tout débat dans les médias sur l'état du président de la République est par conséquent formellement interdit», et «les contrevenants devront faire face à la rigueur de la loi», poursuit ce texte interne daté du 9 octobre, tamponné d'une mention rouge «très urgent». Le courrier ordonne à chaque gouverneur de créer «des cellules de veille chargées de suivre et d'enregistrer toutes les émissions et débats dans les médias privés et d'identifier les auteurs de commentaires tendancieux, y compris ceux qui agissent à travers les réseaux sociaux». L'absence prolongée du chef de l'État camerounais, qui n'a fait aucune apparition publique depuis début septembre, a suscité des inquiétudes, des questions puis des rumeurs alarmantes sur les réseaux sociaux. Présent à Pékin au sommet du Forum

sur la coopération sino-africaine (Focac) du 4 au 6 septembre dernier, le président camerounais, n'a pas participé à la dernière Assemblée Générale de l'Organisation des Nations unies à New York, ni au dernier Sommet de la francophonie, à Villers-Cotterêts (Aisne) et Paris. À 91 ans, Paul Biya est le plus vieux dirigeant élu en exercice. Il dirige sans partage le Cameroun depuis bientôt quarante-deux ans. Pour couper court aux «manœuvres de désinformation» l'annonçant «grave-malade, voire passé de vie à trépas», la présidence a publié un communiqué rassurant sur son «excellent état de santé». Il «travaille et vaque à ses occupations à Genève», selon la présidence; il «se porte bien et rejoindra le Cameroun dans les prochains jours», selon le porte-parole du Gouvernement, René

Emmanuel Sadi. Depuis quelques années, Paul Biya n'apparaît plus que pour de rares discours télévisés, enregistrés et péni-blement énoncés. Ou sur des photos et vidéos de fêtes de famille, aux côtés de Chantal, sa très influente épouse, née le 04 décembre 1970, Chantal Pulchérie Vigouroux, à Dimako. Fille de Rosette Ndongo Mengolo-Mboutchouang, une ancienne Miss Bertoua (1967), devenue maire de Bangou en 2007, et de Georges Vigouroux, ancien employé de la Société forestière et industrielle de Bélabo, qui la reconnaîtra plus tard. Ses détracteurs l'accusent de régner depuis une tour d'ivoire depuis son village natal de Mvomeka'a, dans le Sud, où il passe l'essentiel de son temps quand il n'est pas à l'étranger, alors que le Cameroun affronte d'importants défis sécuritaires, économiques et sociaux.

Les dangers de TikTok

TikTok connaît les effets néfastes de son application sur la santé des jeunes utilisateurs.

La radio publique américaine a publié des documents internes de l'entreprise chinoise démontrant que celle-ci connaissait les effets néfastes sur la santé des jeunes. TikTok réplique en affirmant qu'il s'agit de «citations trompeuses» et des documents «sortis de leur contexte». Des documents internes de l'entreprise chinoise écrivent notamment: «Nous devons avoir conscience» des conséquences que peut avoir l'algorithme sur «le sommeil, la nutrition, le fait de se déplacer dans la pièce ou de

regarder quelqu'un dans les yeux», écrit par exemple un cadre dans un des documents consultés par la radio publique américaine, citée vendredi 11 octobre 2024 par l'Afp. Ces extraits de communications internes ont été rendus publics dans le cadre d'une action en justice menée par plusieurs États américains contre TikTok.

«DES CITATIONS TROMPEUSES».

La radio américaine a reconstitué ces communications, avant qu'un juge n'ordonne leur retrait du dossier public. Douze autres États américains et les procureurs de la capitale Washington et du Kentucky ont assigné la société chinoise en justice en l'accusant de porter atteinte à la santé mentale

des jeunes. L'analyse des documents internes montre que l'entreprise avait conscience des effets néfastes de la plateforme sur ses jeunes utilisateurs mais a limité les mesures de prévention de peur que la fréquentation ne baisse.

Les communications internes révèlent même un seuil d'addiction identifié par des chercheurs travaillant au sein même de TikTok. À partir de 260 vidéos visionnées sur la plateforme, un utilisateur devient «probablement dépendant». Avec pour conséquences «une série d'effets négatifs sur la santé mentale, comme la perte de la capacité d'analyse». Afin de limiter l'usage de sa plateforme par les jeunes internautes, TikTok a ajouté plusieurs fonctionnalités, comme

un contrôle parental et une interruption au bout d'une heure de visionnage. Mais, selon les documents, la filiale du chinois ByteDance n'a pas cherché à améliorer cet outil alors même qu'elle savait son efficacité limitée. «Notre but n'est pas de réduire le temps passé sur la plateforme», écrit un chargé de projet chez TikTok. TikTok a vivement réagi à la publication de ces documents internes par la radio américaine. «Il est hautement irresponsable (...) d'avoir publié des informations protégées par la justice», a fustigé la firme. Selon elle, il s'agit de «citations trompeuses» et de documents «sortis de leur contexte». Elle tient également à rappeler qu'elle a mis en place des mesures visant à protéger les mineurs.

L'OMS mobilise

L'OMS-Europe invite le public à intégrer la protection contre les virus respiratoires dans son quotidien

À l'origine d'une crise mondiale sans précédent, le Covid-19 fait désormais partie de notre vie quotidienne au même titre que la grippe et d'autres virus respiratoires. Il est dès lors essentiel de se protéger régulièrement et de protéger ceux qui nous entourent. Le 9 octobre 2024, l'OMS-Europe a lancé la campagne «Personne ne sait à quel risque vous êtes exposé mieux que vous» encourageant le public, et en particulier les personnes vulnérables, à évaluer les risques et à prendre des mesures de protection simples contre les virus respiratoires. Bien qu'elle s'adresse aux individus, la cam-

pagne rappelle que les autorités sanitaires jouent un rôle clé dans la protection de leurs populations, notamment en continuant à fournir en temps utile des informations et des conseils en matière de santé.

Cet automne et cet hiver, alors que les virus respiratoires circulent dans les pays d'Europe et d'Asie centrale, il est important d'être conscient de ses risques et de prendre des mesures pour se protéger et protéger les personnes les plus vulnérables. Si la grippe et le Covid-19 peuvent toucher tout le monde, elles peuvent entraîner une maladie grave chez certains d'entre nous, notamment les seniors, les femmes enceintes, les personnes dont le système immunitaire est affaibli et celles souffrant de maladies chroniques. Si vous appartenez à l'un de ces groupes, assurez-vous parti-

culièrement d'être protégé. Les 5 mesures simples à prendre pour réduire le risque de tomber malade et de contracter une maladie grave :

- faites-vous vacciner;
- restez à la maison en cas de maladie;
- portez un masque dans les endroits bondés;
- lavez-vous les mains;
- ventilez votre intérieur.

La vaccination reste essentielle si vous n'avez jamais eu le Covid-19 ou si vous n'avez pas encore été vacciné, surtout si vous présentez un risque élevé. L'OMS-Europe conseille de se faire vacciner une fois le vaccin proposé. Le port d'un masque dans les endroits bondés reste également recommandé, en particulier si vous appartenez à un groupe à haut risque de Covid-19 grave, et pour protéger les personnes autour de vous.

international

METTRE LES GAZ EN PÉRIODE D'INCERTITUDE



CECI S'APPELLE CERTAINEMENT UNE SALLE NOIRE DE MONDE QU'AUJOURD'HUI AUCUN AUPARAVANT N'AVAIT JAMAIS REMPLIE MAIS OÙ, EN PLEINE PÉRIODE D'INCERTITUDE, LE PARTI POUR L'ACTION-LE PARTI DU CRABE REFUSE DU MONDE. DR.



SUR LES BORDS DE NOTRE LUIE, SUR NOS TERRES BÉNIES DU BANDUNDU, DANS LE MASIMANIMBA, DES VILLAGES ENTIERS SE VIDENT ET ENTRENT EN TRANSE À L'APPARITION DE YA KHALA (LE GRAND CRABE). UNE HISTOIRE VIENT DE COMMENCER. DR.

Rolls-Royce, l'éblouissante version

Le SUV ultra-luxueux de Rolls-Royce reçoit un restylage de mi-carrière et joue presque les modèles sportifs dans sa version Black Badge.

Elle devrait contribuer à séduire la « jeune » clientèle de Rolls-Royce, âgée de seulement 43 ans en moyenne. Rolls-Royce annonce qu'elle deviendra entièrement électrique vers la fin de la décennie. Le Cullinan Series II profite notamment d'un tout nouveau bouclier avant, d'optiques plus fines à la signature lumineuse retravaillée, d'une calandre désormais illuminée et d'un pare-chocs arrière légèrement repensé. Le tout peut désormais également reposer pour la première fois sur des jantes de 23 pouces.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le Cullinan a fait office de révolution chez Rolls-Royce lors de son introduction en 2018. Majoritairement conduit par ses propriétaires, le SUV a même permis au constructeur de Goodwood de réduire l'âge moyen de sa clientèle de 56 ans en 2010 à seulement 43 ans aujourd'hui. Alors pour continuer cette success-story, le Cullinan a reçu le facelift le plus important jamais imaginé par Rolls-Royce. Le modèle « le plus demandé » de la marque anglaise a en effet été largement retravaillé. D'abord parce qu'il s'apparente toujours davantage à un large monolithe qu'un véhicule à 4 roues, mais également parce que la liste des mises à jour est importante. Le Cullinan Series II profite notamment d'un tout nouveau bouclier avant, d'optiques plus fines à la signature lumineuse retravaillée, d'une calandre désormais illuminée et d'un pare-chocs arrière légèrement repensé. Le tout peut désormais également reposer pour la première fois sur des jantes de 23 pouces. La Spirit of Ecstasy aussi à l'inté-



Avec son 1,90 m de haut et ses presque 4,9 m de long, la Jeep Wrangler 2.0. DR.



rieur du Rolls-Royce Cullinan. À l'intérieur du Cullinan Series II, on retrouve

désormais le même combiné d'instruments entièrement digital, écran central

et système d'infodivertissement que dans le coupé 100 % électrique Spectre.

L'horloge présente sur le tableau de bord du SUV surplombe désormais une petite

Spirit of Ecstasy elle-même illuminée. Cette dernière sera probablement mieux

installée là que sa jumelle trônant toujours au bout du gigantesque capot du SUV. Allons aux détails.

Le pitch. C'est la version restylée du premier SUV lancé en 2018. Il conserve les deux versions dans sa gamme mais modifie légèrement son style.

Les perfs et les specs. Chez Rolls-Royce, c'est presque grossier de parler de performance. Le Cullinan Series II conserve en tout cas le V12 biturbo de 6,75 litres de la précédente mouture, avec encore 570 chevaux dans sa version de base et 600 chevaux dans la déclinaison « Black Badge » à la vocation plus « sportive ».

Le châssis. Avec plus de 2,6 t sur la balance, on va quand même relativiser un peu cette sportivité. Rolls-Royce assure que la combinaison de la boîte de vitesses automatique ZF à huit rapports, les roues arrière directrices et la cartographie moteur calibrée pour les accélérations plus franches n'empêchent pas de garder le fameux effet « tapis volant » sur la route.

Le look. Les nouveaux phares dont les LED tombent sur les côtés rappellent un peu les « boomerangs » arrière de la Maserati 3200 GT ou, dans un genre plus rigolo, les larmes des Renault Talisman et autres Mégane de quatrième génération. L'engin possède aussi un intérieur qui peut aller très loin dans l'excentricité en version Black Badge.

Le prix. Démarrer autour de 392.000 \$ et aller jusqu'à 454.000 \$ selon la finition et les options. Proche du prix d'un Purosangue...

L'opinion. Rolls-Royce avait déclaré que ses clients avaient 43 ans en moyenne et que le Cullinan contribuait à rajeunir son image de marque. Voiture de jeune conducteur fortuné.



Les plaisirs de la bouche qui déchaînent les ardeurs de Vénus

Stimuler la libido, augmenter le plaisir, etc. Les plantes aphrodisiaques ne se sont pas laissées démonter par l'arrivée du Viagra. Au contraire, elles auraient même le vent en poupe.

Tigra+Men, Erexil, Vigorine, Libido Women, etc. Le marché des produits censés stimuler le désir est prospère. Parmi les principaux composants de ces compléments alimentaires, des plantes dont le potentiel n'est souvent étayé par aucune étude et se limite parfois à un nom évocateur, à l'instar du célèbre « bois bandé ». À l'exception de quelques-unes qui semblent avoir des effets bien réels. Le ginseng, par exemple, une plante du genre Panax aurait ainsi des effets positifs sur la libido, l'érection, la fertilité (quantité et qualité du sperme) et même l'orgasme. Son mode d'action ? Elle favorise notamment la vasodilatation et la relaxation des corps cavernaux qui, en se gorgeant de sang, rigidifient le pénis. Selon des travaux chez le rat, elle agit aussi sur le cerveau. Les ginsénosides qu'elle contient, augmentent les taux de dopamine (un neurotransmetteur impliqué dans le désir), d'acétylcholine (impliquée dans l'excitation) et module la neurotransmission du gaba, qui joue un rôle dans l'orgasme. Le ginseng attise donc l'intérêt des laboratoires tout comme l'écorce de Pausinystalia yohimbe avant lui – l'une des premières plantes ayant donné lieu à un médicament contre la dysfonction érectile, la yohimbine. Et il n'est pas le seul. Sabna Kotta et ses collègues de l'université Jamia Hamdard (New Delhi, Inde) ont ainsi publié en 2013, une liste de plantes ayant un potentiel aphrodisiaque, soit direct par un effet sur la fonction sexuelle, soit indirect, par



Le marché des produits censés stimuler le désir est prospère. Il y a mieux... DR.

l'amélioration de la condition physique et psychique. De nombreuses plantes aux vertus stimulantes. Outre le ginseng et le yohimbe, on trouve d'autres plantes aux vertus stimulantes comme la damiana, le tubercule de maca, le Tribulus, les racines de Chlorophytum borivilianum (Safed Musli), le safran, la racine tonique et une dizaine d'autres. L'enjeu est d'en extraire des principes actifs purs, d'évaluer leur efficacité, pour éventuellement proposer une alternative moins coûteuse aux molécules de synthèse et, surtout, de vérifier leur innocuité. Car si ces plantes sont prometteuses, on manque encore d'études sur leurs effets secondaires en cas d'utilisation à forte dose et/ou au long cours, sur leurs interactions entre eux et avec d'autres médicaments. Dernier bémol, même si les vertus de ces plantes ne relèvent pas du mythe, aucune étude n'a évalué le contenu des compléments alimentaires présents sur le marché (réf. Les plantes du plaisir, Stimuler sa libido au naturel du Dr Jacques Labescat, Médecin généraliste, ostéopathe, homéopathe, éd. Ulmer, novembre 2022, 14,90 €). Asperge, chocolat, etc. De la table au lit, il n'y a parfois qu'un plat. Mets aphrodisiaques et aliments stimulants promettent de pimenter vos soirées ! Dans un verre, versez

5 ml de jus de gingembre. Pressez une belle orange, ajoutez 30 ml de vieux brandy, le double de Campari, et saupoudrez le tout d'une pincée de piment de Cayenne. Vous obtenez le cocktail Casanova, une recette de Salvador Dalí aux vertus aphrodisiaques. Si vous aviez eu la chance d'être invité à sa table, et à celle de sa muse adorée, Gala, dans les années 1970, vos papilles auraient été sacrément émoustillées. Le peintre vous aurait aussi concocté une délicieuse purée d'Aphrodite, suivie d'un dessert au nom évocateur, les tétons de Vénus.

LA LISTE DES ÉPICES.

Toutes ces recettes audacieuses, et une centaine d'autres, Dalí les a compilées et illustrées dans un livre publié en 1973 intitulé Dîners de Gala. Mêler nourriture et érotisme pour mieux passer de la table au lit ? Si Dalí excelle dans cet art, il n'a rien inventé ! Dès l'Antiquité, on mise sur les épices pour émoustiller les sens. À Rome, pour ne pas faiblir pendant les orgies, les hommes avalent des mixtures à base de clou de girofle. Au Moyen Age, l'école de médecine de Salerne écrit dans ses traités que celui-ci « accroît l'ardeur génésique s'il a été pris, à la dose d'un drachme, avec du lait de vache frais ». Autre condiment qui déchaîne les passions : la moutarde. Pline l'Ancien affirme

qu'« une femme froide et paresseuse peut devenir, avec quelques cuillerées de moutarde, une épouse idéale ». La liste des épices aux pouvoirs stimulants est longue : cannelle, gingembre, muscade. On les retrouve d'ailleurs dans la composition de la plupart des philtres d'amour du Moyen Age. Plus prosaïque, au XVI^{ème} siècle, le médecin siennois Pierandrea Mattioli prescrit à ses patients qui ont des soucis d'érection « un petit badigeon d'huile de muscade sur le pénis ». La forme équivoque de certains fruits et légumes fait qu'on les pare aussi de propriétés stimulantes. Dans l'Égypte antique, la laitue, associée au dieu de la Fécondité, Min, est très consommée en raison de la ressemblance de sa sève blanchâtre avec le sperme. Quant à l'asperge, dont la forme rappelle celle d'un pénis, elle déchaîne les passions. Au XVI^{ème} siècle, Henri III en dévore des kilos avec ses mignons. C'est encore plus torride au temps de Louis XV ! Un libertin de la cour « n'a rien trouvé de mieux que de faire déshabiller sa vénus et ayant préparé une sauce pour ses asperges, l'avait placé à un endroit que je ne peux pas nommer et se serait mis à manger des asperges trempées dans cet endroit-là », rapporte la Pompadour, la favorite de Louis XV. À partir de la Renaissance, les produits

exotiques, comme le chocolat, le café ou la vanille, venus du Nouveau Monde, deviennent des armes de séduction massive. Dans son Traité des aliments publié en 1702, le médecin Louis Lémery affirme que le chocolat « excite les ardeurs de Vénus ». Casanova est convaincu de ses vertus aphrodisiaques et en boit avant chaque rendez-vous galant, raconte Serge Safran, dans L'Amour gourmand, libertinage gastronomique au XVIII^{ème} siècle. Madame de Pompadour, elle, avale des tasses de cacao parfumé à l'ambre gris ou au jasmin pour combattre sa frigidity. En vain ! Car la gastronomie, aussi excitante soit la recette, n'atteint pas sa cible à tous les coups. Tous ces plaisirs de bouche, au même titre que les huîtres qui « provoquent les ardeurs de Vénus » d'après L'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, le caviar, le champagne, le pigeon (jugé aphrodisiaque car il se reproduit lui-même beaucoup), la truffe (dont la légende raconte qu'elle aurait permis à Napoléon d'honorer Marie-Louise et de concevoir le futur roi de Rome après des années d'infertilité) sont des mets luxueux. Le plaisir est-il donc réservé aux seules élites ? « Luxe et volupté sont étroitement liés, confirme Nathalie Helal, auteure de Même les légumes ont un sexe, petite(s) histoire(s) entremêlée(s) de la

nourriture et du sexe. Les plus modestes se contentaient des herbes réputées stimulantes comme la sauge, la sarriette ou la verveine ». Qu'importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse ! Le désir s'émousse chez la femme comme chez l'homme et les raisons en sont multiples. Chacun de nous peut y être confronté un jour ou l'autre, voici quelques pistes pour y remédier.

« L'amour dure 3 ans », dit Frédéric Beigbeder. Et le désir alors ? Ce serait encore moins long, de l'ordre de 2 ans maximum si l'on en croit certains sexologues. C'est bien connu, la routine érode le plaisir. Donc, à moins de changer de partenaire tout le temps, chacun d'entre nous a connu ou devrait connaître une baisse de libido au cours de sa vie. Difficile de s'immuniser contre ce phénomène car le désir est une petite chose fragile qui n'épargne personne. « Même si les hommes et les femmes ne sont pas sur un pied d'égalité, tempère Jean-Michel Huet, psychanalyste et psycho-sexologue à Paris. D'abord, le cycle hormonal fait varier le désir chez les femmes. Il est plus important en période de fertilité ». À certaines périodes comme après un accouchement et en pré-ménopause, la libido fléchit. En outre, l'approche de la sexualité diverge selon le sexe. « Pour la majorité des hommes, faire l'amour, ça détend alors que pour les femmes, il faut être détendu pour faire l'amour », résume Jean-Michel Huet... D'ailleurs, selon l'enquête de l'Inserm sur la sexualité des Français, 6,8% des femmes et 1,9% des hommes ont eu une absence ou insuffisance de désir sexuel au cours des 12 derniers mois. Il n'empêche... les hommes ne sont pas mithridatisés contre les nombreuses situations pouvant provoquer une baisse de la libido. Comme les femmes, la fatigue, les soucis professionnels ou encore les préoccupations financières ne les épargnent pas. Des conditions de vie perçues comme négatives sont sans doute l'un des premiers facteurs de baisse du désir. Autre grand ennemi de la libido : les conflits dans le couple ou une simple routine. « Les femmes, et de plus en plus les hommes, ont aussi du mal à se trouver désirables tant les modèles qui s'affichent un peu partout ne correspondent pas à de vrais corps », estime Jean-Michel Huet. La maladie est aussi à l'origine de nombreux troubles du désir, à cause de cet ennemi n°1 qu'est la fatigue, mais aussi à cause de l'anxiété qu'une maladie génère, et des effets indésirables des traitements. Les femmes diabétiques souffrent par exemple fréquemment de mycoses et de sécheresse vaginale. « Si la douleur liée à la maladie n'est pas prise en charge, la libido prend la clé des champs », ajoute Valérie Sugg, psycho-oncologue. Et certaines pathologies font particulièrement obstacle à une vie sexuelle épanouie. « Les personnes atteintes d'un trouble du comportement alimentaire sont aussi celles qui souffrent le plus d'un trouble du désir, affirme Jean-Michel Huet. L'impact sur la libido est majeur parce que l'image du corps est atteinte mais aussi parce que les relations sociales sont perturbées ».

Un traumatisme sexuel peut aussi inhiber le plaisir. Comme l'explique la psychologue Clémentine Gérard dans un ouvrage sur les maltraitances infantiles, les adultes victimes d'abus sexuels dans leur enfance éprouvent « des difficultés au niveau de la sexualité et de l'accès à une intimité. Les troubles sexuels sont de formes diverses : hypersexualité ou manque de libido, absence de plaisir, douleurs, comportements sexuels à risque, etc. Qu'elle soit exacerbée ou inhibée, la sexualité sera toujours perçue comme anormale et génératrice d'une intense culpabilité.

Jusqu'où pourrait aller Israël

Depuis le début de la guerre ouverte entre Israël et le Liban, le 23 septembre 2024, la banlieue sud de Beyrouth, densément peuplée, subit des dizaines de raids aériens israéliens qui ont entièrement détruit des pâtés d'immeubles et poussé à l'exil la plupart de ses 700.000 habitants.

Cette région, où le Hezbollah a implanté ses instances dirigeantes, s'étend jusqu'aux pistes de l'Aéroport International de Beyrouth, qui n'a pas suspendu ses activités malgré la grande proximité des attaques aériennes. À part les jets privés ou les appareils affrétés par des pays étrangers pour évacuer leurs ressortissants ou encore acheminer de l'aide au Liban, pas un avion n'atterrit à Beyrouth ou ne décolle de cette ville, à l'exception des vols de la compagnie nationale libanaise, la Middle East Airlines, MEA, une compagnie nationale aérienne mythique, désormais la seule voie d'entrée ou de sortie, surtout depuis la fermeture du principal point de passage frontalier terrestre entre le Liban et la Syrie à Masnaa, dans l'est du pays. Cette route est coupée par de profonds cratères provoqués par les bombes de Tsahal, les



Les fumées des frappes de Tsahal, les Forces de Défense d'Israël, recouvrent l'aéroport international de Beyrouth, cela n'empêche pas les vols de la compagnie libanaise MEA d'opérer. 10 octobre 2024. AFP- JANINE HAIDAR.

Forces de Défense d'Israël. Les travaux de réparation n'y ont pas commencé en raison de l'absence de garanties que les équipes d'entretien ne seront pas prises pour cible par les chasseurs-bombardiers.

UNE ENTENTE AVEC ISRAËL ?

Les images d'avions de la MEA atterrissant ou décollant de l'aéroport de Beyrouth quand des raids israéliens font le tour de la Toile et des médias dans le monde, une scène surréaliste et digne des meilleurs films hollywoodiens. Jusqu'où ira Israël ? Israël pourra-t-il comprendre ? Est-ce une

entente entre Israël et le Liban ou la capacité, la résilience, la résistance, pour les pays pro-Hezbollah, pro-Palestiniens ? Sur des images prises par les caméras de journalistes postés sur les hauteurs surplombant la banlieue sud de Beyrouth ou par des habitants de la capitale, on peut voir des avions de la MEA au décollage ou à l'atterrissage, au moment même où des chasseurs-bombardiers israéliens lâchent leurs bombes sur la région. Les frappes, très violentes, ont souvent lieu à quelques dizaines de mètres de la route de l'aéroport ou à quelques centaines de mètres des pistes. Les images les

plus impressionnantes sont celles prises de l'intérieur des avions. Des passagers ou des membres d'équipage ont immortalisé la seconde même de l'explosion d'un missile. Une photo devenue célèbre, prise à travers un hublot, montre une épaisse colonne de fumée s'élevant d'un site bombardé, à une courte distance de l'appareil. Et pourtant, au regard des risques encourus par les pilotes, les membres d'équipage et le personnel au sol, et de la forte hausse des coûts des assurances en raison de la guerre, les prix des voyages restent raisonnables de l'avis de clients et d'experts.

Cependant, les prix des billets vers certaines destinations ont parfois grimpé de 20% mais ils restent compréhensibles quand on constate les conditions dangereuses dans lesquelles opèrent la MEA et son personnel. Quelque part, cette guerre a réconcilié les Libanais avec leur mythique compagnie nationale qui était très critiquée ces dernières années en raison de la dégradation de ses services et des prix de ses billets jugés abusifs. La MEA est aujourd'hui le seul lien encore existant entre le Liban et le monde extérieur. S'il n'est pas encore rompu, c'est parce que les pays occidentaux exercent des pressions sur Israël.

avec AGENCES ■

Le journal Le Soft International est une publication de droit étranger propriété de FINANCE PRESS GROUP en abrégé FINPRESS Groupe, FPG.

FINANCE PRESS GROUP
RCCM
KIN/RCCM/15-A-27926
Id. Nat.
01-93-N00932M

Le Soft International
Global site
lesoftonline.net
lesoft.be
Kin's
kin-s.net
LeSoftConcept
LeWebSoftConstruct
InterCongoPrinters
Radio Télé Action
Masimanimba.
Grand Bandundu
info@lesoft.be
SIP-AFRIMAGES
B-1410 Belgique.
Tél 00-32-488205666.
Fax 00-322-3548978.
eFax 00-1-707-313-3691

DIRECTEUR GÉNÉRAL.
Yerkis Muzama Muzinga.
Phone +243-818371479.

Directeur associé
Yves Soda.

RÉDACTION.
T. Matotu
D. Dadei
Alunga Mbuwa.

DIRECTION COMMERCIALE.
Phone +243-818371479.

Directeur de la publication.
Mankana Makasi.
AMP Agences et Messageries de la Presse belges. Accords spéciaux. Belgique. Trends. Tendances. Le Vif/L'Express. Knack.
© Copyright 2024 FINPRESS.
Imprimé à Kinshasa
InterCongoPrinters

Autorisation de diffusion en R-DC.
M-CM/LMO/0321/MIN/08 datée 13 janvier 2008.



Accord en vue à Luanda ?

A Luanda, dans la nuit de samedi 12 à dimanche 13 octobre, la cinquième rencontre ministérielle entre le Congo et le Rwanda, sous la médiation angolaise, s'est déroulée et achevée dans un climat plus détendu, contrairement à la session précédente, selon la médiation. Le week-end dernier, les ministres des Affaires étrangères

ont fait preuve de plus de conciliation, évaluant notamment les derniers développements, depuis leur rencontre du 14 septembre, et ont rappelé la nécessité, pour toutes les parties, de respecter le cessez-le-feu en vigueur, depuis le 4 août. L'envoyé spécial des Nations Unies, Huang Xia, en charge des Grands Lacs, a récemment noté des progrès réalisés dans l'identification des éléments constitutifs d'un accord éventuel.

Cette cinquième réunion ministérielle était perçue comme une opportunité, après le tête-à-tête avorté à Paris entre les présidents congolais et rwandais à Paris. Dans la nuit de samedi 12 à dimanche 13 octobre, les délégations sont parvenues à un accord sur la mise en œuvre d'un plan harmonisé de neutralisation des FDLR, les Forces Démocratiques de Libération du Rwanda, groupe rebelle Hutu qui représente l'une des prin-

cipales préoccupations du régime Tutsi au Rwanda. En contrepartie, Kinshasa a obtenu un engagement pour la levée des mesures de défense adoptées par Kigali, en clair, le retrait de ses 4.000 militaires rwandais déployés sur le sol congolais sans cependant communiquer sur un calendrier. Sur le terrain, les combats semblent s'être calmés, ces derniers jours, même si la tension demeure.

avec AGENCES ■